

## Nos œuvres d'assistance

---

**L**A tristesse des soirs d'automne nous fait davantage songer aux pauvres. L'hiver canadien approche et, derrière lui, s'avance la file des familles dont il accroît le dénuement. A la tombée des jours de novembre, quand les portes se referment sur la vie douce des intérieurs aisés, l'on pense à tant d'autres foyers où entre la misère; à ces hommes, ces femmes, ces enfants que nos longs mois de neige priveront de feu et de pain. L'on est remué par ces liens que forme, entre le coeur et la souffrance, la sympathie humaine, agrandie encore par la charité. Soucieux de secourir les plus malheureux, on cherche les moyens de les aider, et l'on se demande quelles oeuvres notre société a créées pour cela.

Aucun plan d'ensemble n'a été arrêté en ce pays pour subvenir aux besoins des déshérités. Ni le parlement fédéral, ni les législatures, n'ont adopté pour eux une législation complète. Sauf pour certaines catégories de malades ou d'abandonnés, que le législateur canadien a inscrites dans ses lois, l'Etat n'a point tourné son attention vers le pauvre. Les victimes de notre développement industriel et commercial n'ont pas encore été l'objet de sa sollicitude. Il n'a pas encore façonné pour elles ce réseau protecteur que sont les assurances sociales.

Les salariés des pays d'outre-mer ont été sous ce rapport plus heureux que les nôtres. L'effort que, depuis trente ans, l'Europe accomplit sur le terrain de la réforme sociale lui vaudra le pardon de bien des fautes. Aux heures sanglantes que nous vivons, c'est là l'une des causes qui nous empêchent de douter de l'humanité et de la réalité de la civilisation.

L'Europe a manifesté un si grand souci de l'existence de ses habitants, un si généreux dessein de les prémunir contre les misères qui peuplent les cités modernes, que nous lui pardonnons plus volontiers son acharnement à tuer. Ses oeuvres de vie nous consolent de ses oeuvres de mort. La France et l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre, la Belgique et la Roumanie ont su organiser tout un système de protection contre la pauvreté et, par l'assurance ou l'assistance, elles ont pris les moyens efficaces d'aider veuves et enfants, vieillards et victimes de l'accident ou de la maladie professionnels.

L'abstention du législateur laisse chez nous libre cours à l'initiative particulière. Celle-ci, par la prévoyance d'abord, la charité ensuite, atténue l'acuité de certaines infortunes. L'épargne sous toutes ses formes mettra l'ouvrier hors des atteintes de la détresse quand viendra le chômage. Mais le travailleur auquel un haut salaire permet l'économie, et qui garde le vouloir de faire servir le présent à préparer l'avenir, est un être de choix, d'exception. La grande masse vit au jour la journée. Le père est-il congédié, malade ou prématurément enlevé à sa famille? Celle-ci n'a pas de ressources pour continuer de se nourrir. C'est la misère, amenée parfois aussi par d'autres causes que la négligence ou la faute des parents. Il y a la foule des êtres, débiles de corps et d'esprit, qui n'ont ni la force physique, ni le ressort moral nécessaires à qui veut se créer une situation lucrative. Comment feront-ils face aux duretés de la vie? Comment subsisteront-ils? Ici apparaissent la charité et ses oeuvres multiples.

La province de Québec s'en est peu à peu couverte. Fin 1914, elle comptait 50 hôpitaux, 6 asiles d'aliénés, 5 sanatoria, 114 institutions d'assistance spéciale (orphelinats, hospices, crèches, refuges). Montréal à lui seul possédait 20 hôpitaux, 1 sanatorium et 46 institutions d'assistance spéciale. Fondées et soutenues dans la plupart des cas par nos

communautés religieuses, aidées de la générosité des individus, ces œuvres remplissent un service d'utilité publique. Des malades reçus en 1914 dans les sanatoria et les hôpitaux, 15,219 payaient pension contre 17,809 qui ne pouvaient le faire.

Ne nous étonnons pas si ces institutions ont peine à attacher les deux bouts et si l'exercice financier de cette même année 1914 s'est soldé par un déficit de \$146,897 (\$1,252,177 de recettes contre \$1,399,074 de dépenses).

Cette remarque convient mieux encore aux institutions d'assistance spéciale. En 1914 les personnes secourues et qui payèrent furent au nombre de 4,812 et celles qui ne payèrent pas de 44,952. Déficit: 226,881 (\$1,347,950 de recettes contre \$1,574,831 de dépenses).<sup>1</sup> C'est par le dévouement, par les services gratuits des religieux et des religieuses, secondés par les dons de la charité, que ces maisons de Dieu se maintiennent.

Les pouvoirs publics y ajoutent certaines allocations. Durant l'année finissant le 30 juin 1915, le trésorier de la

---

(<sup>1</sup>) Ces chiffres sont empruntés à l'*Annuaire statistique* publié par le Secrétariat de la province de Québec, sous l'habile direction de M. G.-E. Marquis, chef du bureau des statistiques. On sait que ce bureau fut créé par la loi du 21 décembre 1912 (3 Georges V, ch. 16). Il a entre autres le but de recueillir des statistiques et renseignements utiles sur " l'éducation, l'industrie, le commerce, l'agriculture, la population, la colonisation, les produits du sol ", etc. On ne saurait trop applaudir à cette initiative et féliciter ceux qui conçurent ce projet. Avec la meilleure volonté, le travailleur de la pensée ne peut pas lui-même amasser toutes les statistiques dont il a besoin et noter sur ses fiches les renseignements qui lui sont indispensables. La statistique, si elle n'est pas une science, est l'aide nécessaire des sciences. Les informations sans nombre que l'on publie chaque jour doivent être contrôlées. D'autres que l'on tient cachées doivent être découvertes. Il y faut un procédé scientifique, une méthode sûre. On ne peut atteindre un résultat satisfaisant que par la création d'un organe central, chargé de recueillir tous ces renseignements. C'est fait. A nous d'en profiter. — Le bureau des statistiques a publié deux *annuaires*, 1914 et 1915. Les chiffres que nous reproduisons ici se trouvent dans ce dernier. Celui de 1916 n'est pas encore paru.

province a ainsi payé \$617,625 aux asiles d'aliénés, \$104,000 aux écoles de réforme et d'industrie, \$68,485 aux institutions de bienfaisance.

Sur ce chapitre, Montréal mérite une attention spéciale. Les chiffres cités plus haut indiquent que c'est notre ville qui possède la plupart de ces institutions. Ses hôpitaux dépensèrent en 1914 \$871,327, ses institutions d'assistance spéciale, \$854,635. Montréal a inscrit la charité dans son budget et nous avons à l'Hôtel-de-ville un "département de l'assistance municipale". Fondé en 1905, resté à l'état embryonnaire jusqu'à l'année 1907, il a pris un notable développement, surtout depuis 1911, sous l'intelligente et active surveillance de son directeur actuel, M. Albert Chevalier. Il tend à devenir l'un des rouages importants de notre organisation civique. L'on s'en convainc à lire les rapports, pleins de renseignements soigneusement accumulés, qu'adresse annuellement M. Chevalier à nos commissaires. C'est dans ces pages que se retrouve la trace des efforts accomplis par les autorités municipales pour aider certains miséreux. Avant 1905, Montréal ne se préoccupait que du sort des aliénés pauvres et de certains orphelins que la langue officielle appelle "les enfants sans tutelle". Elle plaçait les premiers dans les asiles et les seconds dans les écoles d'industrie, chaque fois que la cour du recorder le jugeait à propos. "Les pauvres sans parents et sans domicile, lorsqu'ils s'adressaient à l'Hôtel-de-ville pour y demander un abri, étaient envoyés en prison, faute d'un refuge plus convenable pour les recevoir."

Ainsi s'exprimait l'auteur du *Rapport de l'assistance municipale*, à la date du 15 mars 1910 (p. 21). Et, quelques feuillets plus loin (p. 34), comparant Montréal à New York, qui, en cette même année 1910, avait alloué, dans son budget, à la charité publique dix millions de piastres, il ajoutait : "Ici, il n'est pas exagéré de le dire, on en était encore, il y a

quelques années, sous le rapport de la charité publique, presque à la situation des premiers temps de la colonie ; c'est-à-dire que l'assistance publique se faisait entièrement par l'entremise de la charité privée. " Une main plus humaine finit par fermer la porte des prisons aux pauvres, aux vieillards surtout qui, sans abri, à la nuit tombante, en décembre ou en février, préféreraient la cellule au pavé enneigé, et la ville commença de les diriger vers les maisons de refuge qu'elle inscrivit annuellement dans son budget. Quand la pauvreté faisait ainsi appel à nos édiles, c'était souvent de la part de malades sans espoir de guérison. On les logeait dans un sanatorium, un asile ou à l'hôpital des incurables. Parfois l'on découvrait chez ces *réfugiés* des gens nouvellement débarqués sur nos rives et que rien n'inclinait à retenir ici. La ville les déportait dans leur pays. Et c'est ainsi que sont nées les oeuvres dont se préoccupe aujourd'hui notre département de l'assistance municipale : " l'internement des enfants sans tutelle, des aliénés, des incurables, des tuberculeux, la déportation des immigrants, le rapatriement des étrangers, l'assistance des gens sans asile au moyen des refuges particuliers et du refuge de nuit municipal. "

Il y a plusieurs années déjà, la législature de Québec permit aux municipalités de placer temporairement les enfants abandonnés dans des institutions — écoles d'industrie — désignées par le gouvernement provincial. C'était adopter une mesure propre à arrêter ces petits avant qu'ils ne s'engagent dans la route du vagabondage, c'était leur épargner avec les souffrances physiques de la faim et du froid les déchéances morales. On ne devait pas y envoyer que les seuls orphelins. Cette générosité s'étendait aussi aux enfants dont les parents sont tombés dans une pauvreté extrême ou dont la conduite aurait été un scandale pour leur famille. C'est en 1887 que Montréal commença de se prévaloir de cette loi. De 1887 à

1911, elle avait de cette façon secouru 7,974 enfants et dépensé pour eux \$478,428.36. Si la première année elle ne paya de ce chef que \$32.40, elle en déboursa \$1,281.40 en 1890, \$21,425.89 en 1900, \$54,635.11 en 1911, \$83,533.73 en 1915. Fin 1915, il y avait dans les écoles d'industrie 896 enfants venus de Montréal et à ses frais. Grâce à notre ville, ces enfants reçoivent donc dans ces écoles spéciales le pain qu'on ne pouvait plus leur offrir au foyer, l'éducation, l'instruction que leur condition de fortune ne pouvait leur faire espérer. (2)

(2) Le gouvernement provincial paie aussi certains frais pour l'entretien de ces enfants dans les écoles d'industrie. Fin 1915, il y avait 931 enfants dans les écoles d'industrie: 486, garçons catholiques internés à Notre-Dame de Montfort, 398 filles catholiques internées chez les Soeurs du Bon-Pasteur, 23 garçons protestants et 24 filles protestantes internés dans l'orphelinat *Ladies benevolent institution*, rue Ontario-ouest, Montréal.

Le département de l'assistance municipale s'occupe indirectement des *jeunes délinquants* (enfants âgés de moins de 16 ans). En cas de récidives, d'offenses dénotant l'obstination ou la perversité, la cour juvénile envoie le jeune coupable à l'école de réforme. Le département de l'assistance municipale s'emploie alors à découvrir les ressources des personnes responsables des frais d'entretien de ces condamnés précoces. L'on sait que la cour juvénile de Montréal fut créée par une loi de la législature de Québec en juin 1910, et organisée quelques mois plus tard. Fin 1915, il y avait 361 jeunes délinquants dans les écoles de réforme suivantes :

Saint-Vincent de Paul (rue de Montigny, Montréal)	189
Au Bon-Pasteur (rue Sherbrooke)	79
A Shabridge	93
Garçons	282
Filles	79

L'entretien des jeunes délinquants aux écoles de réforme a coûté à la ville :

En 1911	\$15,274.19
1912	17,879.13
1913	22,516.15
1914	25,482.44
1915	28,136.24

Au département de l'assistance municipale incombe la charge d'interner les aliénés pauvres. Leurs frais de pension dans les asiles sont assez élevés. Ils étaient en 1894 de \$8,365.58, en 1905 de \$41,986.22, en 1910 de \$70,527.28, en 1915 de \$89,854.11. Fin juin 1916, il y avait 4,875 patients dans les asiles de la province, contre 4,478 en 1914. Durant 1915, 343 y furent internés aux frais de la ville. (\*)

A côté de ces pauvres êtres dont la raison sombra

Puisqu'il plût au Seigneur de comprimer (leur) tête  
De son doigt souverain,

les statistiques officielles placent une autre classe de malades, dignes eux aussi de la plus généreuse des sympathies, les incurables. Quel mot! Nul plus que lui évoque la misère. Ces syllabes porteraient en elles le désespoir si la charité chrétienne n'avait préparé à ces infortunés un gîte tout doré des rayons de l'éternelle lumière. L'on sait le dévouement qui quotidiennement se dépense à l'hôpital des incurables. Une inspiration admirable le fit construire. La générosité y attire tous ces malheureux auxquels la vie n'apporta que la déformation physique, les souffrances du coeur et du corps, et qui n'ont plus en ce monde qu'à regarder venir la mort enveloppée dans un nuage sombre. La ville se charge de l'entretien de certains d'entre eux. Suivant entente avec les autorités qui dirigent l'hôpital des incurables et les soeurs grises qui reçoivent

(\*) Le nombre des internements fut moins considérable en 1915 qu'en 1914. Voici les chiffres que donne le rapport de M. Chevalier (année 1915, p. 16) :

1911 . . .	422	1914 . . .	363
1912 . . .	349	1915 . . .	343
1913 . . .	340		

vent quelques-uns de ces malades à leur maison de la rue Saint-Mathieu, la ville peut loger à l'hôpital de Notre-Dame-de-Grâce, 35 incurables et 50 tuberculeux, et 20 à l'hôpital général des soeurs grises. Ce n'est pas assez. Mais ces institutions, dit-on, ne peuvent pas accorder, faute d'espace, le logement à tous les incurables que la ville voudrait y placer à ses frais. Souhaitons que les ressources abondent pour hâter l'agrandissement de ces hôpitaux et que notre conseil de ville demeure dans ces dispositions d'augmenter ses secours en faveur de ces grands blessés de la vie.

Durant nos mois d'hiver maintes personnes n'ont ni le *coucher* ni le *manger*. Des institutions, notamment les refuges de nuit, les leur donnent. En retour de ces services, la ville leur accorde des allocations qui, en 1915, se sont élevées à la somme de \$9,600. Mais cette assistance c'est Montréal qui, en grande partie, la donne à son refuge municipal Meurling. Du 1er septembre 1914 au 1er mai 1915, ce refuge a fourni 113,848 couchers et 237,426 repas. Inauguré le 23 mars 1914, au coût de \$180,200 (dont \$72,429 fournies par la succession de Gustave Meurling), c'est, a-t-on dit, l'un des établissements du genre les plus perfectionnés. (4) Notons

---

(4) De 6.30 heures du soir en été, de 5 heures du soir en hiver, on y admet l'*homme* (les femmes n'y sont pas reçues) qui est sobre et qui a en sa possession moins de 10 sous. Quelles gens profitent de ce refuge? M. Chevalier répond: "Des observations et enquêtes faites depuis l'ouverture du refuge, nous pouvons conclure qu'il n'existe pas de type particulier de sans-asile; il n'y en a pas deux qui se ressemblent. Les causes qui les ont jetés en dehors de la vie normale de la société sont multiples. Il y a des vieillards de plus de 70 ans, des hommes dans la force de l'âge et des adolescents, des hommes forts et en bonne santé, des infirmes de toutes sortes et des malades ayant besoin de secours médicaux. On rencontre au refuge des travailleurs accidentels, des ouvriers de tous métiers, des hommes de professions libérales, des marchands qui ont fait faillite et des vagabonds qui vivent sans jamais travailler." (Rapport du département de l'assistance municipale, 20 juin 1916, pp. 64-65).



qu'un bureau de placement municipal est adjoint au refuge Meurling. Il est destiné à aider les sans-travail à se procurer un emploi et les patrons à trouver les aides qu'ils requièrent. En 1915 ce service qui a coûté à la ville \$1,650, a obtenu une situation à 7,897 personnes. C'est un résultat.

Si la ville peut elle-même offrir pour une nuit le gîte aux sans-foyer, elle ne saurait secourir tous les malheureux qui souffrent et demandent qu'on les aide. Aussi est-elle obligée, pour suppléer à cette insuffisance, de s'adresser aux diverses institutions de charité qui bordent maintes de nos rues. Pour les aider à subvenir aux dépenses que nécessitent les soins donnés à ce peuple de la misère, Montréal accorde annuellement une aide pécuniaire. Comprenant que ces institutions remplissaient un devoir qui incombait à la ville, que c'était celle-ci qui eut dû secourir la foule des pauvres et que nos maisons de charité ne s'étaient faites si nombreuses à Montréal que, parce que la ville n'avait pas pourvu à ce service d'utilité publique, nos administrateurs municipaux commencèrent en 1909 de payer à nos institutions de charité certaines sommes d'argent sans exiger en retour une aide directe. Avant 1909 les allocations étaient accordées avec entente que les institutions émergeant ainsi au budget municipal recevraient les nécessaires que leur enverrait la ville. Il n'en est plus ainsi. Les sommes versées le sont à titre de reconnaissance des services généraux rendus au public par ces institutions. Commissaires et échevins font de la sorte de l'assistance volontaire et non plus simplement l'assistance forcée que constitue l'internement d'un fou furieux ou d'un enfant que les agents de la sûreté sont à la veille d'incarcérer.

Il n'entre pas dans le cadre de cet article de rappeler en détail les services précieux entre tous que rendent à notre population nos hôpitaux et nos institutions de charité. Leurs

oeuvres méritent notre souvenir le plus efficace. Les \$56,250 que la ville leur a payées en 1915 ne sauraient leur permettre de répondre favorablement à toutes les demandes de secours. A notre générosité d'y suppléer.

Mais il importe de noter que Montréal entend faire davantage à l'avenir et une preuve entre autres c'est la création du *sou du pauvre* qu'il est plus exact d'appeler " le sou pour les hôpitaux et les institutions de charité ". C'est une loi de la législature du 5 mars 1915 qui autorisa la ville, pour aider ses hôpitaux et ses institutions de charité, à prélever une taxe d'un sou de chaque personne qui est admise à un théâtre. Le produit est distribué entre les hôpitaux et les institutions de charité qui " mettent en permanence et gratuitement au moins 25 lits à la disposition de patients ou sujets indigents résidant dans la cité ou ailleurs ". Sont exclus les asiles et les hôpitaux pour maladies contagieuses. Pour les fins de la distribution de cette taxe, les maisons qui doivent la recevoir sont divisées en trois catégories: (a) hôpitaux généraux, hospitalisant n'importe quel patient (l'hôpital Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu, le Montreal General Hospital, le Royal Victoria Hospital, et le Western Hospital); (b) hôpitaux spéciaux, hospitalisant une classe particulière de patients, ainsi que les maternités et les crèches; (c) institutions de charité (hospices, orphelinats, asiles et autres du même genre).

La somme totale perçue du 2 août au 31 décembre 1915 fut de \$67,187.54. Si l'on en retranche le coût de la perception (\$5,843.09), il reste \$61,344.45 qui ont été remis à nos hôpitaux et à nos institutions de charité. C'est là assurément une initiative heureuse. Aux riches incombe le devoir d'aider les pauvres. Le luxe ou le superflu des premiers doit servir à fournir aux seconds le nécessaire. Celui qui paie deux ou trois dollars pour applaudir une comédienne ou un violoniste ne saurait refuser d'y ajouter le sou que réclament ceux

qui n'ont ni pain ni feu. Les joies que l'art apporte à l'esprit s'allient de la sorte aux exigences de la charité. <sup>(5)</sup>

Cette sollicitude du pouvoir municipal ne s'est pas accrue en ces dernières années uniquement en faveur des hôpitaux et des institutions de charité. Elle s'est assignée un champ plus vaste, à preuve ce " comité spécial de secours " créé le 4 novembre 1914. La crise économique provoquée par la guerre faisait craindre qu'un nombre plus grand de pauvres ne souffrit durant les mois d'hiver. Le conseil de ville forma ce comité composé de prêtres, de professionnels, de commerçants, de représentants des autorités civiles. Les commissaires acquiesçant à la demande de secours financier qu'il leur fit, accordèrent \$25,000 en décembre 1914, et en février 1915 \$50,000. Mais qui se chargerait de distribuer cette manne ? Trois grandes institutions de charité furent choisies pour en être les dispensatrices: le conseil central des conférences Saint-Vincent-de-Paul, chez les catholiques, the Charity Organisation Society chez les protestants et autres dénominations religieuses, the Baron de Hirsch Institute chez les juifs. Les autorités qui gouvernent à l'Hôtel-de-ville n'auraient pu donner meilleure preuve de leur souci d'aider le pauvre. Souhaitons que cet état d'esprit se conserve.

En 1915, Montréal a dépensé en secours de divers nature, pour fins d'assistance municipale, la somme de \$681,919.61. C'est bien. Que l'on grossisse davantage ce chapitre du bud-

---

(5) " Là où l'Eglise, aujourd'hui presque entièrement dépouillée par la civilisation moderne, et les particuliers, qui n'ont qu'une fortune médiocre, ne peuvent se livrer à de grandes libéralités, il faut que le gouvernement apporte l'aide des fonds dont il dispose, fonds qui ne sauraient recevoir un emploi plus juste et plus utile. Et puisque le gouvernement n'a pas d'autre source de richesse que la bourse des citoyens, il faut évidemment, par des lois prudentes, prélever sur les revenus des riches de quoi subvenir à la misère des pauvres. " (*Liberatore*, Principes d'économie politique, pp. 228-229. Cité par Mgr L.-A. Paquet dans son *Droit public de l'Eglise* (L'Action religieuse et la loi civile, pp. 294-295).

get si nos finances le permettent. Ces dépenses de bon aloi consoleront les contribuables du coulage qui se fait dans... les égoûts municipaux.

Nous voudrions terminer par un regard jeté sur la charité individuelle ces notes consacrées entièrement à l'assistance officielle. Ce sera montrer cette charité des individus sous son meilleur jour que de rappeler les résultats de la plus parfaite des oeuvres confiées aux soins des particuliers, la société Saint-Vincent-de-Paul. Ce fut par l'entremise de ses membres que la ville, à la demande de Mgr Bruchési, fit distribuer entre nos pauvres, de décembre 1914 à mai 1915, \$56,700 et de décembre 1915 à mai 1916, \$25,000. Aussi bien c'est la plus vaste et la plus féconde des associations de charité dont se puissent occuper, avec l'aide de leurs chapelains, les laïques chrétiens. On ne peut que souhaiter que son champ d'action s'agrandisse et que ses services se multiplient.

Depuis mai 1833 la Saint-Vincent-de-Paul n'a pas cessé d'accumuler les preuves de son utilité. Après avoir franchi d'abord les frontières de la France, dont c'est l'honneur d'avoir été son berceau, après avoir vu partout surgir ses utiles " conférences ", de la Belgique à l'Espagne et de l'Ecosse à l'Italie, la société suivit la route que, trois siècles auparavant, Cartier et Champlain avaient fait suivre à la civilisation chrétienne. Elle fonda sa première " conférence " canadienne à Québec en 1846. Montréal reçut sa visite en 1849 et Ottawa en 1860.. Elle comptait au Canada, en 1915, 6,187 membres actifs, 2,437 membres honoraires et 3,457 membres bienfaiteurs. Durant l'hiver 1914-1915, elle secourut près de 25,000 pauvres et visita à domicile près de 5,000 familles. Elle dépensa pour eux près de \$225,000; dans la seule province de Québec, \$178,441.55. Voilà donc 67 ans que cette société multiplie ses secours aux malheureux de notre ville. Celle-ci comptait en 1915 82 " conférences ".

Le passé permet d'espérer que les bienfaits de cette institution augmenteront à mesure que s'accroîtra aussi, avec le développement de notre métropole, le nombre des déshérités qui, de novembre à mai, tendent la main à la charité. Que du moins elle n'y perde pas son caractère primitif !

Chaque semaine les membres de la " conférence ", base de la société, se réunissent. Chargés du soin des familles pauvres du quartier ou du district qui leur est confié, ces chrétiens laïques *confèrent* entre eux des divers soins apportés à leurs pauvres durant les derniers huit jours et déterminent les secours qu'il conviendra de leur accorder durant la semaine qui commence. Le but principal des " conférences " est resté ce qu'il était au jour de la fondation de la première : la visite des pauvres à domicile. Et c'est ce qui donne à cette institution son caractère à part. Est-il besoin d'insister sur les effets mutuels que procurent ces entrevues hebdomadaires aux visités et aux visitants ? Comme il y aurait profit à ce qu'ils fussent plus nombreux les laïques qui, chaque semaine, assistent à ces réunions, puis vont ensuite passer quelques instants dans la maison du pauvre. Les professionnels, les étudiants surtout, devraient appartenir aux conférences Saint-Vincent-de-Paul. L'on oublie trop que la société fut fondée par six étudiants catholiques de l'université de Paris. Leur chef, Frédéric Ozanam, devint professeur en Sorbonne et se fit un nom dans les lettres. Pourquoi cette tradition n'est-elle pas suivie par les travailleurs de la pensée ? Qu'ils s'appliquent le mot de Bossuet : " Malheur à la connaissance stérile qui ne se tourne pas à aimer ! "

Aux réunions de la " conférence ", dans les visites des masures, les membres acquièrent une notion plus vraie des réalités, l'habitude de sortir d'eux-mêmes, de leurs intérêts, pour songer aux autres. La " conférence " est le seul groupement où la *parlotte* ne soit pas de mise, le seul centre

d'activité où les *places* ne comptent point, hors celle qui rapproche du pauvre. L'émulation ne risque pas de causer des frictions ni d'arrêter l'essor de l'oeuvre. " On n'y discute pas, on agit ", remarquait justement M. Magnan, le président du conseil supérieur de la société au Canada. De combien d'associations pourrait-on faire semblable éloge ? D'aucune, semble-t-il.

Puis, si la visite du pauvre à domicile est demeurée la préoccupation maîtresse de la société, celle-ci a créé toutefois des oeuvres nombreuses. Aucune oeuvre de charité ne lui est restée indifférente. Dans le rapport qu'il fit en 1915 au surintendant du bureau des statistiques, M. Magnan note précisément que " la visite des pauvres à domicile permet de comprendre mieux les misères et les besoins ". " De là s'est formée, continue-t-il, cette chaîne d'oeuvres qui protègent, consolent et soutiennent le pauvre du berceau à la tombe : crèches, jardins d'enfants, patronages d'écoliers, colonies de vacances, patronages d'orphelins et d'apprentis, maisons de famille, patronages de jeunes gens, cercles d'ouvriers, bureaux de placement, secrétariat du peuple, hospitalités de nuit, clubs de marins, fourneaux économiques, soupes populaires, dispensaires, bibliothèques gratuites, caisses d'épargne, hospices pour les vieillards, oeuvres de miséricorde, funérailles des pauvres. " " La société Saint-Vincent-de-Paul, ajoute encore M. Magnan, vient en aide à toutes les familles pauvres qu'elle découvre ou qu'on lui signale, sans se demander de quelle race est cette famille ou à quelle religion elle appartient. Et jamais elle ne jette dans la balance de la liberté de conscience le poids de ses aumônes. "

Fréquenter chez le pauvre façonnerait le sens social de l'étudiant, du médecin ou de l'avocat. Ce serait l'occasion d'enquêter sur la condition des classes qui peinent, de découvrir les remèdes à leurs maux. On reviendrait de ces visi-

tes avec le généreux vouloir de participer aux oeuvres qui moralisent le peuple, le relèvent, le soutiennent, l'aident à vivre.

Absence d'esprit public chez les guides de la foule, crie-t-on de toutes parts, nulle trace de désintéressement, l'égoïsme règne en maître ! C'est là signaler les pires lacunes dans la formation du caractère. Pourquoi espère-t-on que du jour au lendemain on puisse devenir homme de dévouement ? La préparation en est longue pourtant.

L'adolescent qui n'a jamais pensé qu'à lui ne changera pas sa mentalité en franchissant la trentième année. Comme elle est incomplète l'éducation du jeune homme qui trouve chez son père toutes choses à souhait, ne sent pas l'aiguillon de la nécessité et croit que tout arrive aisément à qui ne se préoccupe de rien ! Quelles vues désintéressées peut-il avoir ? D'où lui viendra le souci de se dépenser pour les autres ? S'il veut recevoir les leçons qui comptent, celles des réalités, qu'il quitte une fois la semaine tapis et fauteuils capitonnés, qu'il pénètre dans les fonds de cour, qu'il gravisse les escaliers branlants, et, près du foyer éteint où se pressent des enfants qui souffrent du froid et de la faim, à causer avec l'ouvrier sans travail et la mère malade, qu'il mesure la détresse de certaines âmes ! De ces spectacles, il gardera tout le long de sa vie une claire vision. De la justesse se fixera dans sa notion des couches profondes de la société. Dans les oeuvres sociales, il trouvera le moyen de rendre au peuple, avec un peu d'aisance, la lumière et la paix. Il voudra aller vers lui, non plus pour l'exploiter, mais pour l'aider. Et si, plus tard, il cède à ce désir et se livre à l'action publique, peut-être y mettra-t-il quelque désintéressement.

**Antonio PERRAULT,**

Professeur à l'Université Laval.

## La conservation des traditions nationales <sup>(1)</sup>

---



L'HUMANITE se partage en deux grandes classes : la classe des consommateurs et la classe des producteurs.

Toujours et partout le sentiment public a exalté le rôle de celui qui tire sa vie et la vie de ses semblables de la fécondité inépuisable du sol, de celui qui contribue à l'accroissement de l'unique source de la richesse publique qui est la terre. Toujours et partout l'art, la musique, la poésie ont célébré magnifiquement et chanté noblement le geste auguste du semeur. Il est un bienfaiteur public, proclament les Livres Saints, celui qui fait croître deux brins d'herbe là où il n'en poussait qu'un.

Par contre, ce même sentiment public n'a eu et n'a encore que du dédain et une répulsion instinctive pour l'homme qui, ni par lui-même, ni par ses ancêtres, n'a jamais travaillé de ses bras. Et cela est si vrai que l'acquisition de l'or, la gloire d'un talent indéniable, la pratique des vertus privées ne peuvent effacer le stigmate qui marque au front une grande race, la race la plus ancienne de ce monde, et qui en carac-

---

(1) Ce beau discours, qui traite d'une question si vitale pour notre race, Mgr Choquette, notre estimé collaborateur, l'a prononcé, à Ottawa, le 18 janvier 1916, à une séance publique de la *Commission de conservation*, dont il est membre. Il est inédit, quelques extraits seulement ayant été donnés aux journaux pour leurs comptes rendus. Il méritait de ne pas rester en manuscrit. Le président de la commission, le sénateur Edwards, et M. le Dr Robertson, séance tenante, ont hautement loué le travail de Mgr Choquette. Que l'érudit prélat nous permette d'ajouter à nos félicitations nos remerciements pour la faveur qu'il a bien voulu faire à la *Revue* et à ses lecteurs en nous communiquant les bonnes feuilles de son intéressante et vivante causerie. — *La Rédaction.*



térise les membres en tous les lieux de la terre. Pourquoi cela ? Parce que, depuis des siècles, ceux-ci n'ont jamais été que des consommateurs.

Grâce à Dieu, nous Canadiens, nous appartenons à la noble classe des producteurs. La plupart d'entre nous, en retraçant leur lignée, trouveraient un laboureur à leur tête. Par nous-mêmes, ou par ceux dont nous sommes les descendants, nous avons cultivé le sol. Nous avons directement ou indirectement tiré de son sein le blé et la chair qui nourrissent, les tissus qui vêtissent, l'aliment du feu qui réchauffe, la richesse qui circule dans le grand organisme de la communauté humaine. Ecossais, Anglais, Français, tous nous sommes des producteurs.

L'été dernier, les paysans de l'Artois et des Flandres croyaient voir, dans les rouges coquelicots qui couvraient leur terre inculte, le sang versé, l'automne précédent, par leurs compatriotes et leurs défenseurs, mêlé au sang de peuples plus anciens tombés sur ce perpétuel champ de bataille. Avec plus de justesse nous pouvons imaginer que les fleurs qui émaillent nos grands champs découverts, ou qui bordent nos routes en mariant agréablement leurs couleurs, sont comme issues de la sueur de nos devanciers, qui y ont appliqué leur glorieux et commun labeur et ont conquis pour nous le riche patrimoine matériel et moral dont nous jouissons. En celui-ci réside notre force et se trouvent la substance et la moëlle de nos traditions nationales. Or, nous sommes exposés au danger de nous voir dépouillés de cette noble grandeur, de voir nos traditions ruinées par l'excès même des biens qu'elles nous ont apportés. L'agriculture ne retient plus. Le fils du fermier se dérobe à la tâche. Il fuit, loin, il se hâte

Comme s'il entendait l'épouvante d'un crime  
Cheminer, haletante et terrible, après lui.

L'histoire nous dit que la découverte de l'Amérique eut sur le caractère espagnol un effet dont on ne connaît l'équivalent dans la vie d'aucun peuple. L'or de l'Amérique enivra l'Espagne jusqu'à la mort. Quelque chose de semblable menace les vieilles provinces du Dominion. La découverte des grandes et fertiles plaines de l'Ouest fascine nos jeunes gens. Les chemins de fer leur offrent mille moyens faciles de céder à la tentation de l'inconnu, de rechercher un état qui ne sera plus celui de leurs pères. Sans doute, il faut des têtes dirigeantes à ces milliers d'immigrants qui accourent prendre d'assaut le pactole canadien. Sans doute aussi, plusieurs continueront dans ces mêmes étendues le geste du semeur qui a nourri leur enfance. C'est un demi-mal peut-être ? Mais c'est un malheur tout de même, et nos vieilles provinces, dont le sol est assez généreux pour sustenter encore plusieurs générations, perdent par ce délaissement leur ancien courage et leur espérance de renouveau. Les traditions familiales et nationales s'éteignent en des ambitions contre lesquelles rien ne semble pouvoir prévaloir présentement.

Notre commission a pris à tâche d'appliquer son esprit de conservation à toutes les richesses de notre pays. Elle veut mettre en valeur tout ce qui peut contribuer à en accroître la grandeur et la puissance au dedans et au dehors. Nos forêts, nos chutes d'eau, nos dépôts miniers, le gibier, le poisson, tout est l'objet de ses justes préoccupations. Et dernièrement même, n'a-t-elle pas étendu sa sollicitude jusqu'aux volatiles qui peuplent les rochers du golfe Saint-Laurent ? Pour cette nombreuse population, qui n'a de valeur que dans sa variété et dans les gracieux mouvements de son vol inlassable, elle a eu des accents touchants. Je demande aujourd'hui que cette même commission s'emploie à une conservation d'ordre supérieur, à la conservation des idées et des sentiments; qu'elle centuple ses efforts afin de tenir attaché au sol des ancêtres,

au vieux patrimoine familial, le bataillon sacré des fils et des filles de nos fermiers prêts à s'envoler sous un autre ciel.

Nos soldats reviendront bientôt des champs sanglants d'outre-mer. Ils reviendront le front couronné des lauriers de la victoire. Ils auront acquis, avec l'esprit de discipline et la sagesse de la tenue, l'aversion pour les ambitions exagérées et l'amour de la paix dans la dignité et le travail. C'est vers eux que doivent tendre nos efforts. Plusieurs sont fils de la glèbe. Ils retourneront à elle, si nous savons leur inspirer le goût des saines besognes de la vie des champs. Mais quels moyens, pour cela, pourrions-nous employer? Voilà la question concrète que nous devons nous poser.

Permettez-moi de suggérer, à ce sujet, quelques idées. Premièrement il faut faire aimer la terre. Il faut faire pénétrer ce sentiment chez les jeunes et chez les vieilles gens par la littérature, par l'enseignement, par la considération avec laquelle nous entourerons tout ce qui participe à l'art agricole. L'imprimerie, vous le savez, est le plus puissant instrument de propagande et d'influence. Nous n'aurions qu'à tourner nos esprits vers notre ennemi commun, l'ambitieux empire germanique, pour trouver une confirmation éclatante de cette vérité — *fas est et ab hoste doceri*. Qu'est-ce qui donna à l'industrie allemande une publicité telle qu'elle réussit à déplacer, sur presque tous les marchés, les produits français et anglais qui y avaient tenu une excellente place si longtemps? Est-ce la supériorité de l'article allemand? Non, cette domination, l'Allemagne l'avait acquise en faisant appel à la presse, à l'imprimé sous toutes ses formes. Et encore, quelle est la source de la résistance du soldat teuton qui tient en dépit de tout, qui tient malgré l'impuissance réelle de ses efforts, malgré la certitude de l'écrasement final, puisqu'il n'avance pas, et que, pour une armée d'invasion, ne pas avancer c'est être voué inévitablement au recul? La source de cette

terrible résistance, c'est dans les revues et dans les journaux qu'il faut la chercher. Un mot d'ordre fut donné, il y a quarante ans : Il faut que l'Allemagne domine le monde ! Ce mot était imprimé journallement dans des milliers de gazettes. Il était répété par des millions de bouches et retenu par les enfants comme un credo. Il avait motivé, dans les écoles élémentaires, le don du sou hebdomadaire, destiné à grossir le budget de l'armée et de la marine de guerre. Chaque nouveau cuirassé devenait un élément de conquête ; chaque engin de guerre, un gage de victoire et de prépondérance finale. Les armées germaniques sont imbues de cette prédication. Les soldats combattent pour la satisfaction de l'idéal dont leur enfance a été nourrie. La lutte est individuelle autant que collective.

Ce travail accompli pour la satisfaction d'une ambition dangereuse est une leçon. Il nous enseigne ce qu'une presse plus modeste, mais non moins active, pourrait faire pour les oeuvres de paix, pour celle particulièrement qui en est la plus fructueuse expression, pour l'oeuvre de la terre. Je voudrais multiplier à l'extrême la littérature qui touche à la culture du sol. De petites nouvelles, simples et vraies, nullement exagérées, illustrées, avec les noms des personnes et des lieux, prêcheraient dans les écoles la noblesse de l'agriculture, ainsi que le bonheur, l'aisance et la satisfaction vraie, la vanité même, que cet art apporte à l'individu et à la famille. Qui n'a pas lu avec un intérêt admiratif la note publiée dans les journaux, l'automne dernier, concernant ce jeune fermier de la Saskatchewan, je crois, dont le blé fut primé par un jury ? L'histoire de ce succès disait l'ambition du lauréat de l'emporter sur ses concurrents, la sélection des semences, les ensemencements répétés, les soins de conservation des récoltes : tout cela était réellement intéressant et entraînant comme le récit d'une grande victoire. Je voudrais aussi que le fermier connût mieux, pour l'aimer plus, la nature du sol, les éléments de ferti-

lité qu'il renferme, ainsi que, et surtout, les éléments qui lui manquent pour produire avec profit telle ou telle récolte. En un mot, je désirerais qu'on lui enseignât un peu plus de chimie agricole. J'ai fréquenté les paysans de la France, de la Belgique, de la Suisse, de l'Italie. Certes, leur condition n'est pas comparable à celle de nos habitants. Ceux-ci seraient des seigneurs aux yeux de leurs confrères européens ! Ils leur seraient, d'autre part, inférieurs, s'ils avaient à passer un examen de chimie agricole. Plusieurs fois, j'ai entendu le paysan belge parler d'azote, d'acide phosphorique, de potasse, de chaux, avec la compétence d'un professeur. " Voici, me disait l'un d'eux, un terrain qui a besoin de nitrate, il ne porterait rien sans cela. Là je mettrai plutôt du phosphate avec un peu de potasse. " Je prenais un plaisir extrême à leur conversation et je me demandais si nos agriculteurs canadiens, même les plus instruits de leur art, pourraient faire preuve de connaissances pareilles.

Toutefois, la littérature et l'enseignement ne suffiraient peut-être pas à attacher au sol le fermier, s'il sentait que son état social n'est l'objet d'aucune considération spéciale. Sans doute, le proclamer le nourricier du genre humain, le roi de la terre, un héros aussi grand que modeste, c'est flatter son sens interne. Il faudrait de plus que sa personne et sa famille retirassent quelque bien concret de ces glorieux qualificatifs. J'ignore s'il en est encore ainsi, mais j'ai appris que le *gentleman farmer* jouissait en Angleterre, il n'y a pas bien longtemps, de privilèges et d'honneurs qui en faisaient un homme considérable dans le milieu où il vivait. Si je ne me trompe, la *gentry* anglaise est constituée par les propriétaires ruraux. C'est à elle, peut-être plus qu'à ses hommes de gouvernement, que l'Angleterre doit la stabilité de ses institutions, la puissance de ses traditions, sa vraie force sociale. Or, ce qui contribue à la perpétuité de cette classe importante,

c'est la considération qui lui est accordée. Partout, le *gentlemen farmer* anglais remplit de droit les fonctions de chef et de magistrat. Il prend part aux fonctions du grand jury. Il assiste aux *quarter sessions* et aux *petty sessions* de son district. Il siège au *board of guardians*, au *vestry* (*conseil communal*). Il est *trustee* d'une caisse d'épargne, commissaire pour l'*income tax*, etc. L'accomplissement de ces divers devoirs le grandit à ses propres yeux et dans l'admiration publique, et lui prépare la voie au Parlement où il pourra parler d'autorité et avec expérience. En attendant cet heureux jour, il chante son joyeux contentement. Entendez les accents poétiques de l'un d'entre eux. " Je suis, dit-il, peuple avec le peuple. Je suis compagnard aux champs. Ma maison blanche avec des contrevents verts est sise sur le penchant d'une colline ombragée. J'ai pour cour une basse-cour, pour écurie une étable avec des vaches. J'ai un potager pour jardin et pour parc un joli verger. "

Le fermier ne demande pas seulement qu'on l'instruise et qu'on l'entoure de considération et d'honneurs. Il demande surtout, et c'est sur ce point que je désire particulièrement attirer l'attention de la commission, il demande qu'on éloigne de lui tout ce qui pourrait le détourner de ses occupations et le frustrer du bénéfice de son travail. Loin de moi la pensée de le soustraire aux devoirs qui résultent de son titre de Canadien, devoirs qui, à l'époque des grandes commotions comme celles que nous traversons, vont jusqu'à l'offrande de son argent, de sa personne et de son sang. Ces devoirs sont dans l'ordre. Ils contribuent même à l'attacher plus profondément à sa qualité de possesseur du sol. Mais il est d'autres causes d'éloignement, et celles-là sont puissantes et funestes. Je veux parler des sollicitations qui le poursuivent et vont le relancer jusque dans les coins les plus reculés de nos campagnes. Il se passe peu de jours où les fermiers, les jeunes et les vieux,

ne soient invités à participer à des opérations financières, à des spéculations d'argent qui font miroiter à leurs yeux avides des trésors incalculables. Les solliciteurs sont habiles et tenaces. Ils ont mille cordes à leur arc. Terrains de ville, terrains miniers, gaz, pétrole, brevets, tout est motif de pressions d'autant plus alléchantes que l'aléa qui les accompagne est masqué plus ou moins honnêtement sous le nom de quelque maître de la finance, ou par un article-réclame glissé adroitement en bonne place dans un journal à grand tirage. C'est un véritable fléau, une peste. Il faut vivre à la campagne, entendre les doléances des victimes, pour en embrasser toute l'étendue. Je ne crois pas exagérer en affirmant que, dans le seul comté où j'habite, \$100,000 et plus ont été tirées en pure perte de la bourse de nos cultivateurs. Quelques-uns de ceux-ci, pris d'une fatale frénésie, n'ont pas hésité à vendre les belles fermes reçues en héritage de leurs ancêtres, pour en échanger la valeur contre un chiffon de papier qui ne leur garantissait la propriété ni d'un pouce de terrain, ni d'un milligramme de métal. Ce mal est-il irrémédiable ? Faut-il laisser l'homme des champs s'instruire à ses propres dépens en devenant la proie de rapaces maraudeurs ? Faut-il souffrir qu'on le détourne fallacieusement, lui et sa descendance, de sa vocation ancestrale, et qu'on le mène à la ruine ? Il me semble que les hommes préposés à la bonne administration de la chose publique pourraient trouver dans l'arsenal des lois existantes, ou dans une loi nouvelle édictée à cette fin, des motifs d'intervenir.

Notre commission, qui a pour mission de favoriser le développement des valeurs nationales inexploitées, n'a-t-elle pas le devoir *a fortiori* d'empêcher la folle dissipation des richesses acquises ? C'est fort bien de prévenir les feux de forêts. Ce serait encore mieux d'arrêter la consommation des économies populaires. Je voudrais que, à l'instar de ce

qui est pratiqué, je crois, dans les vieux pays, nul individu ou syndicat ne fût autorisé à solliciter une mise de fonds sans être muni au préalable d'un certificat officiel attestant l'utilité publique de l'entreprise qu'il s'agit de promouvoir. Un tel décret démolirait bien des pièges.

Je résume ces notes en priant la commission de s'intéresser à la grande classe des producteurs canadiens, de chercher les moyens d'accroître le rôle et l'influence des agriculteurs, par l'enseignement, par la considération et les honneurs, et surtout je demande de les protéger contre les pirates financiers qui s'enrichissent de leurs dépouilles et les dégoûtent de leur vocation. Je l'invite donc à conserver ce qu'il y a de plus cher au coeur d'un peuple, ses traditions.

**C.-P. CHOQUETTE,**

Professeur à l'Université Laval.

---



# La guerre et la paix

---

Les vraies causes de la guerre et les vraies conditions  
de la paix

(SUITE ET FIN)

---

## II



**M**AIS de quel oeil Dieu lui-même voit-il ce sinistre gâchis? Comment se fait-il qu'il assiste indifférent, en apparence, à cet universel triomphe du vice, de l'injustice et de l'hypocrisie? Comment peut-il tolérer que ses créatures raisonnables paient de leur sang et même de leur bonheur éternel les lubies de quelques maniaques d'égoïsme et d'orgueil? N'y a-t-il pas là un certain déshonneur pour lui? Ne risque-t-il pas de passer pour avoir fait une oeuvre manquée?

Sans doute tout en créant des êtres intelligents et libres, il n'avait pu leur donner la perfection de la liberté, qui consiste à n'avoir la faculté de choisir qu'entre plusieurs biens. Nous comprenons que ce soit là le privilège exclusif de l'être subsistant par lui-même et que tout être sorti du néant se ressente fatalement de son origine en restant faillible et caduc. D'autre part Dieu n'était pas obligé d'empêcher, par des secours extraordinaires, la déviation du libre arbitre de ses créatures raisonnables. Nous le comprenons encore. Toutefois, du moment que, sans violenter leur liberté, il pouvait les maintenir dans l'ordre et la justice, il n'a dû permettre

leurs égarements qu'en vue d'un bien à obtenir. Autrement il aurait cessé d'être essentiellement bon. Même des crimes de ses créatures il a dû tout au moins vouloir tirer sa gloire, qui est le but dernier de toutes ses oeuvres extérieures.

Cette gloire, il aurait pu la tirer d'un châtement rigoureux, qui, en plongeant dans le malheur la créature rebelle, aurait proclamé la folie de sa conduite et la bonté du premier plan de son créateur sur elle. Il devait bien en venir là, si celle-ci persévérait dans sa rébellion. Mais, connaissant le limon dont il nous avait formés, Dieu n'a pas voulu tout d'abord nous confronter avec sa justice. Il lui aurait été trop facile, semble-t-il, de nous confondre. Il a préféré faire de nous les objets de sa pitié, et profiter de nos fautes pour montrer jusqu'où il était capable de pousser la bonté. Quand l'égoïsme et l'orgueil eurent bien enténébré et pourri les hommes; quand les malheureux pécheurs eurent chassé leur créateur non seulement de leurs affections, mais de leurs pensées; quand ils eurent bien profané son nom en l'attribuant à des créations grotesques de leur fantaisie basse, en prostituant leur encens et leurs hommages à des idoles, grossières caricatures de la divinité, Dieu ne se laissa pas gagner par le dégoût qui montait de leur corruption, ni par la vengeance que leurs incessants blasphèmes provoquaient à plaisir. Il ne se dit pas, comme il avait fait une première fois: " Je détruirai cette race maudite, devenue toute chair et tout péché." Il se dit au contraire: " La malice de ces rebelles n'aura pas raison de ma bonté. Plus ils sont indignes de mon pardon et de mon amitié, plus je leur prouverai comment je sais aimer. Je les aimerai ennemis, je les sauverai, alors qu'ils font tout pour se perdre. A force d'amour je les ramènerai à moi, qui suis seul capable de combler leur besoin de bonheur, malgré toute la répugnance qu'ils s'acharnent à m'inspirer. "

Nous savons le reste. Nous savons comment une person-

ne divine s'en vint prendre une nature semblable à la nôtre, se constituer second Adam, et, au nom de toute notre race, dont elle devenait la tête mystique, réparer l'outrage fait au Tout-Puissant par les pécheurs et leur rouvrir l'accès à une félicité surhumaine. Mais précisément parce qu'il venait détruire le péché, qui est avant tout oeuvre d'égoïsme et d'orgueil, le rédempteur devait être profondément humble. A peine entré dans l'existence il devait s'anéantir devant la majesté divine; crier bien haut: " Vous êtes, ô mon Dieu, le seul saint, le seul maître, le seul puissant "; regretter du fond de son coeur la folie des hommes ses frères par où ils avaient méconnu ce domaine absolu et nécessaire; s'offrir à l'expiation, et pour cela non seulement ne pas reculer devant le brisement de ses os et l'effusion de tout son sang, mais soupirer incessamment après ce baptême d'ignominies et de souffrances. (1)

L'immolation d'une victime parfaitement pure et sainte, substituée à la masse des pécheurs, pour réaffirmer solennellement à leur place le domaine du créateur, nous permet de comprendre la persistance du désordre moral dans notre petit monde. Sans la clef du calvaire, nous ne pourrions nous expliquer que le souverain absolu de toute chose supportât

---

(1) Un maître a deux manières d'affirmer son droit de propriété sur un objet: en s'en servant ou en le détruisant; mais il l'affirme d'une façon encore plus démonstrative par la destruction que par l'usage. Il faut vraiment qu'on soit parfaitement indépendant, qu'on n'ait de comptes à rendre à personne, pour briser ses meubles. Telle est la vertu que les hommes de tous les temps et de tous les pays ont reconnue au sacrifice. Ils ont trié et consacré des animaux, puis des prêtres, au nom du Très-Haut, les ont tués, ont brûlé leur chair, symbolisant ainsi l'absolue souveraineté de Dieu sur ces créatures, qui tenaient elles-mêmes la place de l'homme, mais qui figuraient surtout la victime du calvaire ! Quant à celle-ci, plus elle était parfaite, moins elle méritait la mort, plus elle acceptait d'être détruite, plus elle affirmait exclusivement l'autorité de l'être suprême sur tout ce qui est sorti de ses mains. C'est pourquoi Dieu l'a eue pour parfaitement agréable, et n'a plus voulu qu'on lui en offrit d'autres.

d'être perpétuellement désobéi et bafoué par ses misérables sujets ; nous serions justifiés de ne voir, avec Renan, dans l'histoire de l'humanité " qu'une comédie à la fois infernale et divine, une ronde étrange, menée par un chorège de génie, où le bien, le mal, le laid, le beau défilent au rang qui leur est assigné en vue de l'accomplissement d'une fin mystérieuse " (*Préface à la 13ème édition de la VIE DE JÉSUS*).

Mais avec un Homme-Dieu, élevé entre ciel et terre, ayant poussé l'obéissance jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix, ne cessant pas de présenter à son père les plaies de ses mains et de ses pieds, comme marques de sa générosité à le servir, le créateur se voit surabondamment dédommagé des insultes de ses créatures. Les droits de sa souveraineté étant saufs, il peut même manifester d'autres attributs. Il peut laisser libre carrière à sa miséricorde, de telle sorte qu'il tire une plus grande gloire de notre race déchue, mais rachetée, qu'il n'en aurait tirée si elle avait persévéré dans l'innocence. Ainsi le *gâchis* où se débat l'humanité cesse de nous scandaliser. Loin d'être un dessous pour Dieu, il lui fournit l'occasion de se glorifier plus magnifiquement.

Mais notons encore une fois que dans ce mystère de notre rédemption tout nous parle de l'anéantissement de la créature devant le créateur. Ce n'est qu'à cette condition que la malédiction qui pesait sur nous a été levée. Ce n'est qu'à travers les trous des membres du divin crucifié que le pardon est descendu et que les hommes ont pu de nouveau contempler le sourire de Dieu redevenu leur père du ciel. Seules les vertus d'humilité, de détachement, de mortification sont des vertus restauratrices, précisément parce qu'elles rendent tout d'abord au maître suprême l'honneur qui lui revient.

Des vertus aussi bienfaisantes ne devaient pas être l'apanage exclusif du rédempteur. Grâce à une large effusion de l'Esprit-Saint, que nous avaient value les mérites de sa mort

sanglante, elles allaient pouvoir s'infiltrer jusque dans le milieu corrompu qu'était le monde païen. Par elles les idoles allaient crouler et Dieu reprendre sa place dans le coeur de ses enfants. Par elles l'humanité, libérée de la servitude de l'égoïsme, où la retenait un paganisme séculaire, allait sortir de la barbarie, connaître la sainte pitié et la sainte charité et remonter vers une atmosphère plus respirable. La divine parole *aimez-vous les uns et les autres* ne devait pas être répercutée par les seuls échos des collines de Judée. Elle devait retentir jusqu'aux confins de la terre, créer ces foyers admirables de dévouement, où pas une misère physique et morale ne serait rebutée, ces hôtelleries du bon Samaritain, où il y aurait continuellement de l'huile pour cicatriser toutes les plaies et du vin pour fortifier toutes les faiblesses. (2)

---

(2) Que la charité n'ait pu reflourir sur notre terre qu'après sa réconciliation avec le ciel, rien de plus facile à comprendre. La charité est l'antipode de l'égoïsme. Elle suppose le détachement de soi-même, puisqu'elle n'est point basée sur l'intérêt. D'autre part nulle créature ne mérite qu'on se détache de soi pour se porter vers elle et lui procurer quelque bien. Mais après l'effort d'aimer Dieu plus que soi-même, on peut faire l'effort d'aimer le prochain comme soi-même par amour pour Dieu. Nous découvrons maintenant le secret de l'impuissance radicale de la simple philanthropie. Parce que tel ou tel malheureux est un représentant de ma race, parce qu'il porte une nature semblable à la mienne, je puis éprouver une certaine inclination à le secourir ; mais je ne m'y sens pas obligé, et, si mon amour-propre s'y oppose, je puis aussi bien écouter celui-ci que mon instinct de compassion. Il en est tout autrement si je vois dans le malheureux un enfant de Dieu comme moi, et surtout si j'entends la voix de notre commun père m'ordonnant de ne pas l'abandonner à sa misère. Parce que le christianisme est basé sur l'oubli de soi, le détachement des biens de la terre, le dévouement, la charité, parce qu'il s'adresse à la partie spirituelle de nous-mêmes, il s'abstrait des conditions de milieu et de race qui circonscrivent les habitants de tel ou tel pays, il peut être un royaume international et universel. Les royaumes de ce monde, eux, poursuivant des fins temporelles, se heurtent nécessairement aux intérêts de leurs voisins. Leur égoïsme a été appelé un égoïsme sacré, parce qu'il se confond avec leur intérêt de conservation. Soit ! Mais entre ces différents égoïsmes sacrés ne peut-il pas exister des ententes qui préviennent les guerres ?

Mais parce qu'une élite seule s'attacherait aux pas du Sauveur et s'efforcerait de modeler sa vie sur la sienne, parce que la grande majorité même des chrétiens se laisserait encore dominer par l'égoïsme, notre terre, tout améliorée qu'elle fut par le passage d'un Homme-Dieu, continuerait à être le théâtre des querelles, des dissensions, des haines, des meurtres et des guerres. Et de tous ces maux, ce serait toujours la même leçon qui se dégagerait : à savoir que le péché fait le malheur des peuples aussi bien que des individus, qu'il n'est pas de véritable civilisation en-dehors de la reconnaissance par ses créatures de la souveraineté du créateur. Comment pourrait-il en être autrement? La souveraineté du créateur méconnue, que reste-t-il sinon la souveraineté du *moi* créé? Or, comme ce *moi* est aussi multiplié qu'il y a d'êtres raisonnables, comme chez chacun d'eux il est également tyranique et impérieux, comme il n'apprécie jamais que ce qui le flatte et le hausse, les conflits, même les plus sanglants, restent inévitables, ainsi que nous l'avons démontré plus haut. <sup>(3)</sup>

C'est pourquoi, séparé de l'effort vers la perfection morale, le progrès matériel et même scientifique ne saurait passer pour de la vraie civilisation. C'est pourquoi, n'en déplaise à leurs nombreux panégyristes, ni la prétendue Réforme du XVIème siècle, ni la Révolution de 1789, n'ont fait avancer l'humanité vers l'idéal qui lui est propre. La première, en rejetant l'autorité du Vicaire du Christ, la seconde en rayant de sa législation nos devoirs à l'égard de Dieu, toutes deux ont

---

<sup>(3)</sup> On demande pourquoi tous les hommes ensemble ne composent pas comme une seule nation et n'ont point voulu parler une même langue, vivre sous les mêmes lois, convenir entre eux des mêmes usages et d'un même culte, et moi, pensant à la contrariété des esprits, des goûts, des sentiments, je suis étonné de voir jusqu'à sept ou huit personnes se rassembler sous un même toit, dans une même enceinte et composer une seule famille. — La Bruyère. *Caractères — De l'homme.*

également ébranlé l'équilibre moral des nations. L'une et l'autre n'ont fait que courber un peu plus les hommes vers les choses périssables et donner un stimulant nouveau à leur égoïsme. Voyez ce que l'esprit révolutionnaire avait fait de la France après cent ans de lente infiltration. Il y avait instillé l'appétit de jouissance égoïste au point d'y arrêter la transmission de la vie par crainte des charges qu'un tel devoir entraîne. Mais ce suicide de la race n'était que logique. S'il n'y a ni Dieu ni maître, qui peut empêcher l'individu de vivre sa vie pour lui seul? Qui peut lui faire une obligation de donner des enfants à la société et des soldats à la patrie? — Heureusement la guerre mondiale est venue à temps pour réveiller dans le peuple de saint Louis et de Jeanne d'Arc les généreux instincts qu'y avait déposés le christianisme et l'éclairer sur le suprême péril que lui faisaient courir les théories naturalistes des petits-fils de Rousseau et de Marat.

Mais là encore n'est-il pas remarquable qu'un des plus grands cataclysmes qui ait affligé l'humanité se soit produit, par suite de la libre volonté des hommes, en un siècle où l'on n'a jamais autant parlé de la fraternité des nations, de la politesse et de la douceur des mœurs, des merveilles de la science civilisatrice? Nos libres-penseurs n'étaient pas loin de s'ex-tasier devant le bel animal humain, qui, sorti des langes informes de la bestialité simiesque, s'était peu à peu dégagé des étreintes de la nature physique, et, par une réaction sublime, en était arrivé à affirmer parfaitement son autorité de roi sur l'humble empire qu'est notre terre, en domptant les éléments les plus fougueux, en captant les plus subtils, en voguant dans les airs aussi bien que sous les eaux, en réduisant à la servitude, pour des fins pratiques, les forces mystérieuses qui créent la foudre et les tempêtes. Déjà ils saluaient comme n'étant plus bien lointaine une transformation de notre globe sous les efforts réunis de ses habitants telle que le paradis

terrestre, décrit par la Genèse, ne serait qu'une pâle esquisse à côté de celui que verraient nos arrière-petits-neveux, ayant enfin appris à se traiter en frères et travaillant de concert à l'avènement d'une ère de justice et de bonheur pour tous.

En attendant, et comme, pour hâter cet âge d'or, ou même nous en donner un avant-goût, ils élevaient un temple à la paix, bien convaincus qu'ils n'auraient pas à en fermer les portes. Pauvres utopistes! Les notes bucoliques de leurs pipeaux et de leurs musettes ont-elles été assez couvertes par les airs sonores du tambour et du clairon? Leurs appels à la fraternité universelle ont-ils été assez étouffés par les clameurs de haine et de mort convoquant aux armes toute la population mâle de quinze peuples? Et voilà que l'homme si poli du 20ème siècle, cet homme qu'on nous dépeignait tout pétri de tendresse et de compassion pour les misères de ses semblables, s'est délecté, comme un vulgaire barbare du Vème siècle, à brûler, à ravager, à verser le sang—un sang qu'il déclarait impur et bon à arroser les sillons ou les tranchées, parce qu'il sortait des veines de gens qui habitaient de l'autre côté de telle rivière ou de telle montagne !

*Et nunc erudimini!* Et maintenant, à la lueur du lugubre incendie qui s'est allumé sous leurs yeux et à l'ombre des murs de leur temple de la paix, nos modernes civilisateurs vont-ils s'instruire? Vont-ils comprendre que, en s'abstrayant de la soumission totale à la volonté du créateur, les expédients les mieux imaginés pour le progrès et le bonheur des hommes sont d'avance voués à l'échec, parce qu'ils se heurteront toujours aux exigences d'un égoïsme, qui, même en dehors des temps de guerre, nous gratifie de vols, de pillages, de meurtres, et ne connaît guère d'autre loi que la force primant le droit, d'autre barrière que la crainte de la prison ou de l'échafaud.

C'est Louis Blanc, si je ne me trompe, un des membres



du gouvernement provisoire de la République de 1848, qui, recevant des travailleurs socialistes, leur confiait un grand secret, à savoir que lui et ses collègues avaient entrepris de faire le bonheur de toutes les familles françaises. Pour une pareille tâche toutefois, il demandait quelque répit. Ce que personne n'avait encore réussi à faire depuis que la nation existait, on ne pouvait honnêtement espérer que les nouveaux républicains le feraient en vingt-quatre heures. Malheureusement l'exécution d'un si beau projet fut brusquement interrompue par les émeutes et la sanglante répression des journées de juin. Elle ne fut reprise ni par Louis Blanc ni par ses successeurs, lesquels pouvaient bien avancer leurs affaires et consolider leur situation politique en bernant la populace de grands mots plus ou moins inintelligibles mais non créer le paradis sur terre.

Un autre grand flagorneur du peuple et non moins fervent admirateur de lui-même, Victor Hugo, dans un discours prononcé à la cérémonie commémorative de la mort du patriarche de Ferney (30 mai 1878) osa prononcer ces paroles : " Jésus a pleuré, Voltaire a souri. De ces larmes divines et de ce sourire humain sont sortis les bienfaits de la civilisation actuelle ! " En vérité il fallait toute la naïve outrecuidance de l'auteur de la *Légende des siècles* pour imaginer un aussi extravagant parallèle. Est-il rien qui jure autant d'être accouplé que ces larmes et ce sourire ? Certes nous savons ce qu'ont été les larmes de Jésus, une effusion de la pitié divine sur nos insondables misères et le prix de notre rançon. Mais le rire de Voltaire, qu'a-t-il été sinon une des formes les plus intolérables de l'égoïsme ? Tourner en ridicule la conviction intime où est votre voisin que de telle croyance dépend son bonheur final ; cribler de traits sarcastiques sa conduite qu'il estime la seule conforme à la loi éternelle ; traiter de sottises, de fanatisme, de bigoteries, des pratiques pieuses qui lui pa-

raissent le trait-d'union nécessaire entre la créature et le créateur, et cela uniquement parce qu'on pense et agit autrement, quoi de plus répugnant? Dans cette prison qu'est la terre, où nous sommes une multitude de condamnés à mort, que les uns chantent, rient, s'amuse au piquet, comme dit Pascal, que d'autres montent sur des tréteaux et jouent la comédie, c'est leur affaire; mais qu'on emploie toutes les ressources d'un esprit éblouissant à détourner ses compagnons de captivité de la pensée de l'arrêt fatal, à se moquer de la façon dont quelques-uns ordonnent leur vie dans l'espoir d'obtenir grâce à l'heure suprême et de ne pas encourir une malédiction irréparable, voilà qui est écoeurant. Certes, nous ne pouvons tout-à-fait absoudre un Poquelin d'avoir fait grimacer d'une façon si grotesque de pauvres souffrants tels qu'un Arnolphe, un Dandin ou un Alceste. Toutefois son large rire gaulois nous désarme. Mais nous ne pardonnons pas à un Arouet son inépuisable raillerie, son rire impertinent, tout entier fait de malice et de méchanceté. Nous le lui pardonnons d'autant moins qu'il s'efforce d'enlever tout crédit à la Bonne Nouvelle, qui, seule, console nos douleurs et apaise nos angoisses religieuses.

Nous ne pardonnons pas davantage l'ironie d'un Renan ou d'un Anatole France, qui veulent bien nous reconnaître le droit de croire, mais parce que nous sommes des êtres inférieurs voués à la crédulité, parce que nous manquons de vigueur, d'intelligence, d'esprit critique, parce que nous ne savons pas discerner la fable de la légende, la réalité de l'histoire. Consolons-nous d'ailleurs de ne pas appartenir à cette catégorie d'esprits supérieurs qui n'ont plus la faiblesse de croire ce que nous croyons. Nous ne contestons ni leur talent ni leur science. Mais ce qui fait tout d'abord leur supériorité c'est une confiance illimitée en leurs lumières et en leurs trouvailles, c'est un excès d'orgueil et d'amour-propre. Sachons

nous contenter d'être de ces petits et de ces humbles qui forment l'escorte de Jésus de Nazareth à travers les siècles, et qui ont appris de leur maître à s'oublier eux-mêmes, à se soumettre docilement en tout à leur créateur, à se dévouer, à faire pénitence, à expier pour leurs semblables.

C'est par eux, c'est par leurs larmes et leur dévouement, unis au sang du rédempteur, non par le rire des fils de Voltaire, que Dieu, en dépit de régressions périodiques vers la barbarie déterminées par des crises de fol orgueil chez les puissants de ce monde, a tiré notre race de la dégradation païenne. C'est en les imitant que nous aussi nous serons de vrais civilisateurs et contribuerons pour notre part à prévenir le retour des horreurs actuelles qui tout à la fois crucifient et déshonorent l'humanité.

C'est ainsi que nous travaillerons efficacement à l'avènement d'une ère de paix durable, c'est ainsi que nous mériterons d'être appelés bienheureux, parce que nous serons de vrais pacifistes — *Beati pacifici* !

**M. TAMISIER, s. j.**

---

## La Fontaine et l'exil de Papineau

---

**L**E 17 décembre 1844, La Fontaine proposait à la Chambre “ qu’une humble adresse fût présentée à Sa Majesté, demandant le pardon de tous crimes, offenses et délits, se rattachant à la malheureuse époque de 1837-38, et l’oubli de toutes les condamnations, mises hors la loi, portées durant la même époque ”. L’adresse ayant été votée à l’unanimité, le gouverneur, sir Charles Metcalfe, fut prié de la transmettre à Londres. La réponse ne se fit pas attendre. Une dépêche du secrétaire colonial, lord Stanley, en date du 31 janvier 1845, annonça que tous les déportés canadiens des colonies pénales avaient reçu leur pardon, “ par l’exercice spontané de la clémence royale ”.

Ce n’était pas la première fois que La Fontaine, ému de la pénible condition faite aux exilés dont le sort l’avait menacé personnellement, se faisait le défenseur de la cause de ces malheureuses victimes du “ mouvement ” de 1837-38, que l’on avait punies avec tant de sévérité. — Dès la session de 1842, l’administration dont il était le chef, sous sir Charles Bagot, annonçait que le gouvernement était en correspondance avec le ministre colonial pour qu’une amnistie fût accordée pour toutes les offenses commises pendant les troubles politiques précités, dans le Haut-Canada et dans le Bas-Canada. Lord Stanley avait répondu cette fois qu’il ne pouvait conseiller à la reine (Victoria) d’accorder une amnistie générale, mais il ajoutait que Sa Majesté serait prête à recevoir des requêtes sur chaque cas en particulier et qu’Elle agirait avec la plus grande indulgence envers les personnes impliquées dans les troubles.—C’était laisser entrevoir la promesse et par conséquent l’espérance d’un pardon, sur requête

au gouverneur général. De fait, des lettres de grâce furent accordées en 1843 à plusieurs chefs haut-canadiens et bas-canadiens réfugiés aux Etats-Unis, entre autres aux docteurs John Rolph <sup>(1)</sup>, Charles Duncomb <sup>(2)</sup> et Wolfred Nelson, à MM. David Gibson <sup>(3)</sup>, Robert-S.-M. Bouchette, Ludger Duvernay et M. Montgomery <sup>(4)</sup>. Bien plus, les procès politiques commencés depuis longtemps contre MM. Louis-Joseph Papineau, le docteur O'Callaghan et Thomas Storrow-Brown, accusés du crime de haute trahison, furent abandonnés la même année.

Comment La Fontaine réussit-il à faire entrer un *nolle prosequi* en faveur de ces trois chefs bas-canadiens, sans qu'ils aient eu à solliciter leur pardon et comment s'y prit-il pour arracher cet acte de justice à lord Metcalfe ? Le document suivant, qui est, croyons-nous, absolument inédit, va nous le dire excellemment.

---

(1) Médecin anglais d'une grande habileté, l'un des fondateurs de la science médicale moderne dans le Haut-Canada. En 1837, chef de la rébellion dans l'Ontario avec William Lyon MacKenzie.

(2) Député du comté de Oxford, Ontario, en 1834. Délégué au printemps de 1837 avec Robert Baldwin, pour aller déposer les plaintes des réformistes haut-canadiens aux pieds du trône en Angleterre. Commandant des insurgés, au mois de décembre de la même année, dans l'ouest de l'Ontario, puis réfugié aux Etats-Unis.

(3) Un des chefs de la rébellion dans le Haut-Canada. Son nom apparaît dans la proclamation de sir Francis Bond Head, gouverneur de l'Ontario, le 7 décembre 1837, offrant mille livres de récompense pour l'arrestation de William Lyon MacKenzie, et 500 livres pour l'arrestation soit de David Gibson, Samuel Lount, Jesse Lloyd ou de Silas Fletcher.

(4) Propriétaire d'une taverne, à quatre mille de Toronto, où se rassemblaient les chefs des insurgés jusqu'au moment où ils furent dispersés après leur tentative infructueuse de s'emparer de la ville de Toronto, le 7 décembre 1837. La taverne de Montgomery et la maison voisine de David Gibson furent incendiées sur l'ordre et sous les yeux de sir Francis Bond Head. Ce dernier fut vertement critiqué pour cette action. Colborne dans le Bas-Canada, que les Canadiens surnommèrent le *vieux brûlot*, avait au moins la délicatesse de laisser faire pareille besogne par ses subalternes.

**Relation de mes entrevues avec Sir Chs Metcalfe, au sujet  
du " Nolle prosequi " logé sur l'indictement  
contre Mr. Papineau**

J'étais à Montréal, lorsque Madame John Rolph vint à Kingston demander à Sir Chs Metcalfe le pardon de son mari; ce que j'appris à mon arrivée à Kingston, en juillet 1843. L'acte de pardon est daté du 25 de ce mois. L'un de mes collègues, l'Honorable J.-H. Dunn, vint me voir à mon arrivée, et m'informa du fait, me disant en même temps qu'il paraissait que le gouverneur hésitait à accorder ce pardon, et me priant de l'aller voir à ce sujet. " Je n'irai pas ", fut ma réponse. — DUNN. — " Pourquoi pas? " — LA FONTAINE. — " Je vous le dirai plus tard. Ne m'en demandez pas plus pour le présent. "

Le lendemain ou le surlendemain de mon arrivée, j'appris que Sir Chs Metcalfe avait consenti au pardon. J'allai le voir ensuite. Il m'en parla, je lui dis que j'en étais bien content; et là-dessus, s'engagea une conversation dont voici le résumé.

LA FONTAINE. — " Je suis bien content, Votre Excellence, que vous ayiez pardonné le Dr Rolph et les deux autres individus <sup>(5)</sup>. Mais ils sont tous du Haut-Canada. Il est juste que j'obtienne, à mon tour, la même mesure de justice pour le Bas-Canada. Je ferai remarquer à Votre Excellence que le Dr Rolph était considéré le Papineau du Haut-Canada. "

SIR CHARLES — (qui fit un mouvement indiquant qu'il avait de suite compris le but de ma remarque) me répondit: " Si c'est le cas ici, je vous assure, Mr. La Fontaine, qu'il n'en est pas de même au Bureau Colonial, où le Dr Rolph est

---

(5) Le Dr Duncomb et M. Montgomery, je pense.—B. de L. B.

regardé comme un petit garçon comparé à Mr. Papineau, et tel étant le cas, je ne puis, en présence des dépêches de Lord Stanley, faire pour Mr. Papineau ce que j'ai fait pour le Dr Rolph. Du reste, il ne l'a pas demandé. ”

LA FONTAINE. — “ Est-il juste, Votre Excellence, que Mr. Papineau souffre par suite de la haute opinion que le Bureau Colonial a pu se former de ses talents? Vous me dites qu'il n'a pas demandé son pardon. Il n'a pas de pardon proprement dit à demander. Car, il n'y a pas de *conviction* contre lui. Il a très bien fait, et si j'étais à sa place j'en ferais autant. Ce que je prends la liberté de vous demander, c'est l'autorisation de loger un *nolle prosequi*, en ce qui le concerne et concerne deux autres individus (\*) du Bas-Canada, placés dans une situation analogue à celle des deux autres individus du Haut-Canada que vous avez pardonnés. Ce sera justice égale pour le Haut-Canada et le Bas-Canada. ”

SIR CHARLES. — “ Mais ce que vous me demandez là, Mr. La Fontaine, si je vous l'accorde, aura l'effet d'une amnistie générale que j'aurais préféré voir accorder, mais qui est expressément refusée par Lord Stanley. ”

LA FONTAINE. — “ C'est vrai, Votre Excellence. Mais, à mes yeux, le pardon que vous avez accordé au Dr Rolph doit, pour la même raison, avoir l'effet d'une amnistie générale pour le Haut-Canada. Et en lui accordant ce pardon, vous m'avez donné le droit de vous demander la même chose pour le Bas-Canada. ”

SIR CHARLES. — “ Je vois que j'ai été trop loin dans l'affaire du Dr Rolph. Si j'avais alors envisagé l'affaire sous ce point de vue, je n'aurais point fait ce que j'ai fait. ”

---

(\*) Le docteur O'Callaghan et Thomas-Storrow Brown.

LA FONTAINE. — “ Je dois avouer à Votre Excellence que c'est la crainte d'un pareil résultat qui m'a empêché de vous venir voir immédiatement après mon retour de Montréal. Vous m'auriez probablement fait part de la démarche de Madame Rolph. Et moi, je vous aurais dit ce que je viens de vous dire. Il est évident que le résultat eût été un refus d'acquiescer à la demande faite dans l'intérêt du Dr Rolph. Et je ne me serais pas cru justifiable d'avoir, même involontairement, amené ce résultat. Je ne pense pas avoir manqué, en cela, à mon devoir envers Votre Excellence. ”

SIR CHARLES. — “ Vous avez raison, aussi je ne vous en fais pas de reproche. Je suis seul à blâmer. ”

LA FONTAINE. — “ Par ma demande, j'ai peut-être pris Votre Excellence par surprise. En vous demandant la permission de me retirer, je prie Votre Excellence de vouloir bien donner toute son attention au sujet, et je suis convaincu qu'elle reconnaîtra tout ce qu'il y a de juste dans ma demande. ”

A quelques jours de là, une autre entrevue eut lieu sans produire un résultat plus favorable à ma demande. A cette entrevue, je donnai à entendre au gouverneur que son refus d'accéder à ma demande me mettrait dans la nécessité de me retirer du ministère. Il me permit d'aller de nouveau lui parler du même sujet.

Entre cette entrevue et la troisième, je fis part à mes collègues de ce qui s'était passé entre le gouverneur et moi et de ma détermination bien arrêtée d'offrir ma résignation si Son Excellence persistait dans ce refus. Plusieurs d'entre eux m'autorisèrent à dire qu'ils en feraient autant.

A la troisième entrevue, le sujet fut ramené sur le tapis et j'offris à Son Excellence ma résignation, lui disant qu'elle



serait suivie de celle de plusieurs de mes collègues. J'ajoutai qu'il était à propos qu'elle fut acceptée le plus tôt possible, afin que Son Excellence eût le temps de refaire son administration avant la convocation des Chambres. Son Excellence me pria d'aller le voir de nouveau le surlendemain. Je fus ponctuel au rendez-vous.

A cette quatrième entrevue, où il fallait ou acquiescer à ma demande ou accepter ma résignation et celle de plusieurs de mes collègues, Sir Charles me dit, ainsi qu'il me l'avait dit à chaque entrevue précédente, qu'il regrettait beaucoup qu'une amnistie générale n'eût pas été accordée ; qu'il avait été trop loin en pardonnant le Dr Rolph, mais que l'ayant fait, il devait, après avoir pesé toutes mes raisons, reconnaître que ma demande était juste ; qu'il ne pouvait pas s'y refuser plus longtemps ; qu'il était presque certain qu'il serait censuré *at home* (c'est-à-dire au bureau colonial), mais qu'il devait en supporter les conséquences.

Plus tard, il me dit en effet que sa conduite, dans cette occasion, n'avait pas été approuvée au Bureau Colonial.

\* \* \*

Et voilà comment il se fait que Papineau, réputé si redoutable en Angleterre, aurait pu revenir au pays avant que l'amnistie générale de 1845 eut été accordée.

Ce récit méritait d'être tiré de l'oubli. Qu'on remarque l'habileté, la droiture, et, pour tout dire, la grandeur d'âme de La Fontaine. Son désintéressement allait jusqu'à sacrifier le pouvoir et les honneurs plutôt que de ne point voir appliquer à sa province la même mesure de justice que l'on jugeait bonne pour la province voisine.

**Montarville BOUCHER de LABRUERE.**

# Ernest Gagnon

## Homme de bon conseil

---



ERS le 15 décembre, nous assure-t-on, c'est-à-dire en même temps à peu près que cette livraison de la *Revue canadienne*, paraîtra, à Québec, un volume intitulé *Pages choisies*, d'Ernest Gagnon. Lui-même, le patriote et sympathique écrivain, qui décédait l'an passé (15 septembre 1915) à 80 ans, avait commencé de "choisir" et de "revoir", parmi ses nombreux écrits, ceux qui lui semblaient devoir davantage "faire estimer et aimer la famille franco-canadienne" (1).

C'est sa fille, Mlle Blanche Gagnon, qui a continué le travail que la plume défaillante du cher vieillard n'avait pu parfaire. Et sous ce titre de *pages choisies*, voici qu'elle nous donne un beau volume de 340 pages, qui se vendra, chez Garneau, à Québec, 85 sous l'exemplaire.

Plusieurs de ces pages ont paru déjà dans *Choses d'autrefois* (1905) ou dans *Feuilles volantes* (1910). D'autres, en plus grand nombre, je crois, sont inédites. Toutes sont pleines de ce charme et de cette grâce qui jaillissent si naturellement du coeur d'Ernest Gagnon... au bout de sa plume.

M. Thomas Chapais, dans une substantielle *notice biographique*, raconte, comme lui seul sait le faire, la vie et les oeuvres de l'auteur regretté de ces pages choisies.

Enfin, l'on a fait à la *Revue canadienne*, où M. Ernest Gagnon a publié, de 1878 à 1915, tant et de si belles et si délicates choses, l'honneur de demander à son secrétaire de ré-

---

(1) Préface de *Feuilles volantes*.

daction une étude sur son oeuvre au milieu de nous. Nous l'avons écrite, cette étude, avec tout notre coeur. Elle prend place, dans le nouveau volume, immédiatement après la notice de M. Chapais. Il nous paraît naturel de la consigner ici.

Après quelques lignes pour expliquer aux lecteurs de *Pages choisies* comment il se fait que nous avons été amené à accepter le redoutable honneur de faire figurer notre modeste prose dans un si beau livre, sous ce titre général *Ernest Gagnon homme de bon conseil*, voici *in-extenso* ce que nous avons écrit (1er juin 1916) pour le livre que nous annonçons aujourd'hui.

\* \* \*

“ Avons-nous besoin d'ajouter, écrit M. Chapais, en terminant sa notice biographique, que M. Gagnon était un chrétien admirable, un croyant humble et fidèle, qui a vécu inaltérablement sa foi durant toute sa longue et belle carrière vouée au devoir et à la vertu? ” Il nous convient d'insister sur ce point, et c'est ce que nous voudrions faire en montrant, aux jeunes surtout, que ces pages choisies retiendront et charmeront, nous n'en doutons pas, comment, à cause de son patriotisme élevé et de son esprit de foi éclairé, dans sa vie et dans ses oeuvres, dans sa manière d'entendre les choses de l'art et dans son culte pour la probité en toutes choses, Ernest Gagnon fut, au premier chef, par son exemple et par son enseignement, avant tout et par-dessus tout, un homme de bon conseil.

Quand parurent les *feuilles éparses* de *Choses d'autrefois*, en 1905, un critique français, M. Ch. Gailly de Taurines, en écrivait fort justement: “ De cette lecture se dégage un parfum de patriotisme profond, d'invincible attachement au

sol, aux traditions, aux croyances des ancêtres, à tout ce qui fait que l'homme n'est pas un être isolé, perdu dans un monde de hasard, mais qu'il se sent solidaire des générations passées aussi bien que des générations futures... Ces sentiments-là sont comme le robuste ciment qui forme la cohésion du livre... Ces *feuilles éparses*, ces articles divers, que sa plume éparpilla, ils sont réunis par son cœur. Et c'est là la véritable unité devant laquelle n'ont qu'à s'incliner toutes les règles de la rhétorique. ”

Quel cœur de patriote et de chrétien, en effet, que celui d'Ernest Gagnon ! Il avait de qui tenir. On a vu <sup>(2)</sup> qu'il sortait de bonne souche catholique et française. A la maison paternelle, au collège de Joliette, dans les cercles de Montréal et de Québec, à Paris, où il entretenait des relations toujours si distinguées, il n'eut qu'à faire germer la bonne semence qu'il avait au fond de l'âme. Et il le fit magnifiquement. A Paris, par exemple, où il vécut alors qu'il n'avait que 24 ans, il ne se laissa pas emporter dans le tourbillon fatal à tant d'autres. Deux prêtres du séminaire de Québec, l'abbé Beaudet et l'abbé Hamel (plus tard Mgr Hamel), veillaient amicalement sur lui et cette protection lui était chère. Ses amis étaient tous choisis avec soin, tel ce visiteur des pauvres et des patronages, père d'une nombreuse et chrétienne famille, qui s'appelait le Dr Hyacinthe Gaillard, de Parthenay. Il choisissait ses amis, et il en avait peu. “Je ne me soucie guère de faire des connaissances, écrivait-il à son père. Plus je connaîtrai de monde et moins je pourrai travailler. Or je ne suis ici que pour cette dernière chose. Je ne pourrai apprendre qu'un millième peut-être de ce que je devrais savoir. Du moins, je ne veux rien faire autre chose qu'étudier. ”

---

(2) Dans la *notice* de M. Chapais.

Ainsi formé, il n'eut pas de peine, une fois revenu au pays, à être un citoyen parfaitement intègre. " Il fut en même temps, écrit M. Chapais, l'artiste le plus délicat et le plus accompli modèle du parfait officier public. " Auparavant, il avait même été conseiller municipal. Dangereuse fonction que celle-là, où les tentations abondent! Mais, s'il connut la tentation, Ernest Gagnon n'y succomba point. Son père, qui était la probité même, lui écrivait au lendemain de l'une de ses élections: " Je viens te complimenter sur l'issue de ton élection dans le quartier du Palais. Te voilà rangé encore une fois au nombre des citoyens marquants. Le résultat d'une élection sans cabale, sans corruption, est toujours honorable... Je suis heureux de voir que ta popularité s'est aussi bien soutenue. C'est un signe que tes travaux ont été en rapport avec les devoirs de ta conscience. " Combien de pères, nous le disons sans aigreur, pourraient en écrire autant aux élus de nos jours qui sont leurs fils ?

Le conseiller municipal, comme l'artiste et l'écrivain, fut, en même temps qu'un administrateur zélé et honnête, un fervent du culte de l'histoire et de son enseignement par les faits. C'est à lui, a-t-on raconté, que la bonne cité de Champlain doit d'avoir pour dénommer ses rues plusieurs de nos plus beaux noms historiques: *Hébert, Couillard, Charlevoix, Garneau, Ferland*. Quelle heureuse idée et qu'elle nous emporte loin des mesquines conceptions de certains édiles, qui baptisent pompeusement et sottement du nom de leurs fils ou de leurs filles les rues qui s'ouvrent pendant leur administration! Toute sa vie du reste, Ernest Gagnon contribua pour une large part à honorer la mémoire des hommes illustres de notre histoire. C'est à ses observations et à ses études qu'on doit l'érection du monument *Cartier-Brébeuf*, au confluent des rivières Saint-Charles et Lairet. Il prit une part très active à l'organisation des inoubliables fêtes du monument

*Champlain*. C'est lui qui choisit pour le site du monument *Montcalm* — l'un des plus artistiques de Québec — l'endroit même où le *grand vaincu*, chevauchant sur ce qui est aujourd'hui la Grande Allée, fut frappé d'une balle mortelle. L'oeuvre encore inachevée du *Monument de la foi*, au Rond-de-Chânes, sur la Place d'Armes, là où s'élevait jadis la première église des Récollets, eut une large part de ses sollicitudes éclairées; il était vice-président du comité, lequel se réunissait chez lui. A Montréal, nous lui devons la très belle inscription du monument *Jeanne Mance*, devant l'Hôtel-Dieu. Et à combien d'autres organismes ou comités du même genre n'a-t-il pas donné son temps, son zèle et ses connaissances en histoire? M. Chapais a suffisamment souligné, d'autre part, la haute valeur de ses ouvrages archéologiques ou historiques, qui font désormais partie de notre patrimoine national. Nous n'insistons pas. Mais voulons-nous savoir le fond de la pensée d'Ernest Gagnon à propos des monuments qui glorifient l'histoire et la vie des grands hommes? Il écrivait dans *Pages d'histoire* (page 310) ces très jolies paroles: " Ce n'est pas pour les morts, mais pour les générations du présent et de l'avenir, que l'on élève des statues aux bienfaiteurs des peuples. Ces hommes de bronze ou de marbre sont, eux aussi, des bienfaiteurs et savent donner avec une singulière éloquence d'utiles leçons de patriotisme, de vertu et d'honneur. " Comme cela est bien pensé et finement dit! N'est-ce pas que nous avons raison d'affirmer que, dans ses oeuvres comme dans ses écrits, Ernest Gagnon fut d'abord un homme de bon conseil?

Il le fut aussi dans les choses très nobles de l'agriculture, et même, qui le croirait d'un homme à l'allure si pacifique?, dans celles qui concernent la glorieuse carrière des armes. Il a été le fondateur de la première société de colonisation du lac Saint-Jean, au retour d'un voyage qu'il fit, dans cette ré-

gion, en compagnie de J.-C. Taché. (3) Il aimait la vie simple et si digne de l'*habitant* canadien. Bien souvent, il l'a louée dans les termes les plus heureux. A ces bonnes gens de la campagne, comme aux savants qui s'adressaient à lui, il ne marchandait jamais ses avis et ses conseils. De même, il n'a pas méconnu la vraie grandeur de la vie militaire. Il faut lire, dans *Feuilles volantes*, le charmant récit qu'il fait de sa nomination comme capitaine, à l'école normale Laval, dans la compagnie régulière qui y fut organisée en 1861. Sous la forme enjouée qu'il affectionne, on sent vibrer le cœur du patriote. Et il eut trouvé, sans doute, en ce 1916 tout rouge de sang, de beaux accents pour chanter la bravoure et le courage de ceux des nôtres qui sont à l'heure où nous écrivons sur les champs de bataille d'Europe. (4)

Et puis, il avait la manière. Les donneurs de conseils

---

(3) Voici ce que M. Ernest Gagnon écrivait de M. J.-C. Taché, alors que celui-ci vivait encore : " Joseph-Charles Taché a été et est encore mon maître. Je n'ai pourtant pas suivi sa carrière. Mais un écrivain comme lui, qui proclame la vérité en toutes choses, peut trouver des disciples partout. Puis, il y a plus de corrélation qu'on ne pense généralement entre la littérature, la philosophie, la politique générale et les multiples manifestations de l'art. "

(4) Notre colonel — écrit M. Gagnon — était Charles-Léonidas de Salaberry, le fils du héros de Chateauguay... C'était un très bel homme, qui avait réellement le physique de l'emploi... Nous fûmes passés en revue sur les plaines d'Abraham, comme des réguliers. Nous ne mîmes pas deux balles dans chaque fusil, comme firent les soldats de Wolfe, attendu que nous n'avions que des cartouches blanches à brûler. Mais les évolutions et le tir furent d'une remarquable précision, et notre colonel complimenta l'instructeur... Notre compagnie eut aussi le très grand honneur de faire escorte à Mgr Baillargeon, à son départ pour Rome, au mois d'avril 1862. Rangés sur le quai conduisant au *steamer*, mes normaliens (M. Gagnon était capitaine), en tenue militaire, présentèrent les armes au vénéré prélat avec un ensemble admirable. Sabre au clair, ému comme sur un champ de bataille, je commandai ma compagnie d'une voix formidable, et, ce jour-là, je me trouvai, moi aussi, " des accents que je ne me connaissais pas "...

ne sont pas toujours populaires, et pour cause. Ernest Gagnon savait y mettre le tact et le doigté qui permettent d'aviser sans froisser. Il se montrait d'abord obligeant envers tout le monde. S'il avait à combattre des préjugés, de fausses opinions, des travers, sa politesse et sa courtoisie ne se démentaient pas. Il taquinait peut-être, parfois, avec une gentillesse qui ne manquait pas de piquant. Mais son coeur sensible et délicat le guidait comme d'instinct, et il ne savait pas blesser. On nous affirme qu'il a exprimé quelquefois le regret de s'être défendu avec trop de mordant et d'ironie, dans certaines polémiques de jadis, et qu'il a tenu, dans les livres qu'il a laissés, à faire disparaître toute trace de raillerie trop vive. C'était là, nous semble-t-il, pur scrupule d'une âme délicate jusqu'à l'excès. Toujours les adversaires du moment, comme les amis eux-mêmes, ont pu compter sur sa franchise, sur sa loyauté et sur sa discrétion. En tout, et avec tous, c'était un gentilhomme. Il tenait pour certain que, s'il convient d'être intolérant envers l'erreur, il faut être tolérant envers les personnes toujours, et sur ce point, comme sur tant d'autres, il prêchait d'exemple. Quand, dans ce beau rôle de conseiller qui lui était si naturel, il avait à faire quelques reproches, il y mettait tant de bonté que celui à qui il s'adressait comprenait tout de suite qu'il voulait son bien. On lui a reproché quelquefois de n'avoir pas signalé telle ou telle erreur ou inexactitude historique. C'est que, plutôt que faire de la peine, il préférerait se taire ou encore rétablir les faits indirectement dans un article ou une étude où il n'était question ni de l'auteur, ni de l'ouvrage où l'erreur s'était glissée.

Ernest Gagnon rendait service comme il donnait des conseils, avec une délicatesse, une discrétion et une charité parfaites. Il n'y avait pas d'égoïsme dans sa vie. Il aimait les siens et tout le monde plus que lui-même. On lui confiait souvent, quand il était au ministère des Travaux publics



en qualité de secrétaire, des tâches supplémentaires en dehors de ses attributions régulières. Il s'y prêtait volontiers, mais ne voulait accepter aucun dédommagement, prétextant qu'il y avait employé son temps durant les heures de bureau, désireux au fond d'obliger sans charge en retour. Il s'intéressait du reste à toutes les bonnes causes. Beaucoup plus timide qu'on ne l'aurait pensé, sans ambition, n'aimant ni le faux ni le convenu, s'il fut très sociable, il ne fut nullement mondain. Il avait certes le souci de ses responsabilités et ne transigeait jamais sur une question de principe; mais il était aimable et bon toujours et envers tous. On a dit de lui, au lendemain de sa mort, ce mot profondément juste: "Il avait le sens chrétien qui, de ses rares qualités, faisait autant de vertus." Et voilà ce qui explique, croyons-nous, mieux que toute autre raison, comment il a pu être, si longtemps, et pour tant de monde, sans blesser et sans froisser jamais, dans les choses du patriotisme d'abord et dans celles aussi des saines relations sociales, l'homme de bon conseil qu'il a toujours été.

Ce qu'il était comme patriote, Ernest Gagnon le fut aussi comme chrétien, et peut-être davantage, pourrions-nous dire en un sens, puisque la note de la foi chez un convaincu vibre nécessairement plus haut et plus loin que la note tout humaine du patriotisme.

Il avait gardé jusqu'à ses quatre-vingts ans le meilleur des souvenirs aux maîtres de son enfance et de sa jeunesse. Les clercs de Saint-Viateur, dont il avait connu les plus anciens à Joliette, étaient restés ses amis et des amis des plus estimés. De leur côté, ces distingués religieux l'ont toujours à bon droit considéré comme une de leurs gloires les plus pures. Le bon vieillard était heureux de leur amitié. Il rendait volontiers hommage à leurs mérites et à leur bon cœur. Cela explique — disons-le en passant — pourquoi une pensée pieu-

sement filiale a voulu offrir ce recueil de *Pages choisies* en hommage au supérieur du collège qui est maintenant le séminaire de Joliette.

Un autre institut auquel Ernest Gagnon avait voué une sorte de culte et qui fut de tout temps l'objet de ses prédilections, c'est celui des jésuites. Qui s'en étonnera chez ce catholique fervent de l'histoire et ami des lettres et des arts? Les pères de la Compagnie de Jésus, le fait est admis depuis longtemps, sont, dans tous les pays, pour le Christ et son Eglise, des soldats d'avant-garde, et des soldats aussi distingués que savants. Ils l'ont été chez nous, au Canada français, admirablement. Ils comptent parmi nos tout premiers apôtres et le sang de leurs martyrs a coulé avant tout autre sur nos rives laurentiennes. Et puis, ces jésuites, ça ne meurt pas! Ils ont continué, et ils continuent! Dépouillés, chassés ou disparus, lors de la conquête, ils sont dans la suite revenus. Ernest Gagnon savait tout cela mieux que nous, mieux que personne. A Québec et à Montréal, il suivait l'oeuvre des pères. Il les fréquentait, il les appréciait, il les aimait. En 1925, il y aura trois cents ans écoulés depuis leur première arrivée au pays. M. Gagnon eut voulu vivre jusque-là. A son avis, c'était une date à célébrer avec éclat. Cette célébration aura lieu sans doute, et, ce jour-là, nous en sommes certain, soit à Manrèze, à Québec, soit au vieux collège de la rue Bleury, à Montréal, on n'oubliera pas le sympathique auteur de *Choses d'autrefois*. Trop souvent, dans l'ombre peut-être, mais toujours d'une manière effective, il a rendu hommage, par ses écrits et par ses démarches, à la valeur, aux mérites et à la vraie gloire des fils d'Ignace de Loyola! Ajoutons que s'il les a aimés, eux aussi l'ont aimé et même consolé à certaines heures, avec cette délicatesse du coeur qu'ils savent mettre en tout et qui fait tant de bien à l'âme. Cela ne s'oublie pas. Nous nous devons de l'écrire ici.

Longtemps professeur de musique à l'école normale et au séminaire de Québec, sans cesse en relation avec des prêtres et des religieux, Ernest Gagnon fut toujours d'ailleurs un ami du clergé, et un ami vrai, pas du tout flagorneur, mais respectueux et complaisant jusqu'à l'extrême. Il comprenait que, s'ils sont des hommes, à qui les faiblesses humaines ne sont pas étrangères sans doute, les prêtres du Christ et les religieux qui se sont donnés à lui sont par état des bienfaiteurs de l'humanité et des porteurs de Dieu dans le monde. Dans ses écrits, dans ses conseils, discrètement mais fermement, il chercha constamment à soutenir leurs institutions, au besoin même à les défendre. Dans maintes occasions, par sa parole ou par sa plume, il a aidé les méritantes communautés qu'il voyait à l'oeuvre, les circonstances l'ayant mis en relation avec plusieurs et souvent.

Mais c'est peut-être dans sa manière d'entendre et de faire comprendre l'art enchanteur de la musique qu'il a davantage fait acte de foi et de chrétien. Nous avons hâte de toucher ce sujet. L'on sait qu'Ernest Gagnon était né musicien, comme d'autres naissent poètes. M. Chapais raconte, dans sa notice, comment l'arrivée d'un piano à la maison paternelle le jeta dans le ravissement. Il caressait les touches et semblait les interroger, nous écrit un de ses intimes. Les intervalles de tons et de demi-tons lui révélaient je ne sais quel charme mystérieux. D'instinct, il devinait les secrets de l'harmonie. A cette époque, on n'était pas très fort en musique au Canada. A 7 ans, dans un voyage à Québec avec son père, le jeune Ernest joua devant le grand-vicaire Cazeau. Celui-ci prononça en plaisantant que l'enfant pourrait bien être un jour l'organiste de Notre-Dame. Ce qui advint, en effet, de 1864 à 1876. (5) Ainsi que M. Chapais le raconte

---

(5) Son frère et son neveu lui ont depuis succédé dans ce poste de confiance.

encore, il alla étudier à Paris avec les maîtres. Il eut la bonne fortune d'entendre les meilleurs artistes dans des concerts où, dégagée des attrait de la scène, la musique la plus choisie délectait les connaisseurs. En raison de ses études spéciales, il avait eu l'autorisation d'aller à l'opéra; mais il ne fréquenta point les théâtres que Berlioz a appelés " les mauvais lieux de la musique ". Selon le mot connu de Châteaubriand à Ozanam, il n'y aurait rien gagné et il aurait pu y perdre beaucoup. L'on aperçoit tout de suite, en conséquence, qu'il ne professa jamais la théorie fausse que dans l'art et pour l'art tout est permis. Il sut invariablement s'imposer les limites convenables. Plus tard, cela lui permit de commander aux siens de louables restrictions. " Il est des âmes, a écrit un penseur, dont le devoir est de faire plus que leur devoir. " Ernest Gagnon avait cette âme-là.

S'il fut en tout un homme d'un goût très sûr, il le fut sans doute surtout en musique. On a tout dit de l'importance de son volume de *Chansons populaires du Canada*, dont M. Chapais ne craint pas d'écrire qu'il constitue, dans son genre, " un monument national, qui a révélé à la France, plus que bien d'autres manifestations peut-être, le fait merveilleux de la survivance française au Canada ". Sait-on assez qu'il a aussi sauvé de l'oubli les cantiques populaires du Canada français, qu'il a harmonisé nos vieux Noël et tant d'autres chants pieux traditionnels, qui faisaient le charme de nos pères dans les missions et les églises d'autrefois? Le vénéré cardinal Bégin lui écrivait, au sujet de cette dernière oeuvre, ces lignes que nous aimons à citer ici: " C'est votre patriotisme, votre esprit religieux doublé de votre nature d'artiste qui vous ont inspiré... Vous avez fixé à jamais ces chants si connus de notre peuple, et qui font tant de bien à l'âme... Dans les siècles futurs, ils seront ce qu'ils sont aujourd'hui. Et nos arrière-neveux, en les écoutant, goûteront les mêmes joies que

nous avons goûtées. Ils béniront la mémoire de celui qui sut si pieusement les leur transmettre en héritage. ” Comme question de fait, la musique sacrée eut toujours les préférences de M. Gagnon. Il la connaissait bien et la traitait avec un pieux respect de sa forme et de ses traditions. Il n’a fait paraître que quelques pièces de musique profane vocale et instrumentale, qu’on ne retrouve plus guère aujourd’hui.

Pourquoi ne pas noter ici, comme entre parenthèses, que c’est à l’initiative d’Ernest Gagnon que nous devons notre beau chant national *O Canada*, où le souffle pieux soutient et ennoblit si heureusement le souffle patriotique ? C’est lui, vers 1880, croyons-nous, qui demanda à Lavallée et à Routhier—il nous l’a un jour raconté lui-même—d’unir leurs deux beaux talents pour la production de cet hymne national aujourd’hui cher à tous les Canadiens.

En musique donc, comme en tout le reste, Ernest Gagnon fût un homme de bon conseil. Il le fut également au sujet des voyages de formation, que beaucoup d’entre nous maintenant entreprennent vers les *vieux pays*. C’est là un sujet délicat. Aussi l’appréciait-il délicatement et sans outrance. Il avait vu et compris les dangers des longs séjours dans des milieux où l’on est tolérant à l’excès, pour ne pas dire plus. Lui, il s’était protégé, nous l’avons dit. Mais que d’autres, il le savait, insuffisamment prémunis, ont fait ou font naufrage ! Si les moeurs, par bonheur, se sauvegardent encore, en est-il ainsi des croyances que tant d’erreurs courantes entraînent trop aisément à la dérive ? Si le coeur chez beaucoup se garde pur, l’esprit se garde-t-il droit ? Le sens chrétien ne s’émousse-t-il pas très vite dans une atmosphère de scepticisme ou d’impiété ? Parce qu’Ernest Gagnon savait, et que son âme était délicate et sensible, il craignait les longs séjours à Paris ou ailleurs, et, disons-le tout net, il n’avait pas tort. Mais il estimait qu’un voyage est utile, qu’un séjour pas trop

prolongé dans de tels milieux, où, s'il y a des ombres, il y a, certes, de la lumière aussi, et en abondance, peut puissamment aider à orienter nos jeunes talents, à faire voir les lacunes et à enrichir un homme d'ailleurs bien doué de ces moyens de culture si précieux qu'on peut mettre ensuite en oeuvre au foyer natal. Qui oserait dire qu'un tel conseil, et il le donna souvent, n'est pas un sage et bon conseil ?

Enfin, nous ajouterons encore qu'Ernest Gagnon fut, par l'exemple et par les avis donnés, un homme de bon conseil en face de l'épreuve et de la souffrance. Et ce n'est pas peu dire assurément. Il n'a jamais recherché et encore moins sollicité les honneurs qui lui furent décernés, et dont parle M. Chapais dans l'étude qui précède. C'est toujours avec une réelle modestie, et non pas même sans quelque confusion, qu'ils les acceptait quand on les lui offrait. D'autre part, si les épreuves, et il en connut plus d'une, ne le trouvaient pas insensible, si même son tempérament d'artiste, nerveux et sensible à l'excès, le faisait vivement tressaillir chaque fois qu'on lui infligeait, consciemment ou non, quelques vilains procédés, du fond de son âme si chrétienne il savait réagir et se montrer infatigablement gai, souriant, poli et courtois. Il combattait par la réflexion cette sorte de prédisposition native à la souffrance qui lui était naturelle, et il acceptait tout, en définitive, les plus dures épreuves comme le reste, avec un grand sens chrétien et une soumission confiante à la divine providence. Quelqu'un qui l'a bien connu, surtout dans les dernières années de sa vie, disait de lui : " C'était un homme d'une vertu aimable, sévère pour lui-même, indulgent pour les autres. "

A tous ceux que nous avons déjà cités, qu'il nous soit permis de joindre un dernier témoignage, des plus autorisés, qui confirme, nous semble-t-il, admirablement, tout ce que nous avons écrit sur l'homme de bon conseil que fut Ernest Gagnon.

Il est de Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, qui fut l'ami très fidèle et très aimé du regretté M. Gagnon, pendant près de quarante ans. " C'était un conseiller très prudent et très sûr, écrivait Monseigneur, au lendemain de sa mort. Il avait un goût exquis. Sur toutes choses, il avait la note juste. . . M. Gagnon a été l'honneur des lettres canadiennes. Son nom figurera parmi ceux des écrivains les plus populaires de notre pays. Il a été un grand patriote et un patriote éclairé. Il a été aussi un chrétien exemplaire. J'ai été à même d'admirer sa foi ardente, sa piété si tendre, toutes les qualités de sa belle âme. "

Qu'on parcoure, à la fin de ce volume de *Pages choisies*, au chapitre intitulé *une gerbe de conseils*, tout ce que l'on a extrait de ses nombreux articles, et l'on sera édifié, croyons-nous, autant que convaincu, qu'en effet rien ne saurait mieux définir et caractériser Ernest Gagnon que de dire de lui qu'il fut, avant tout et toujours, en tout et partout, un homme de bon conseil.

Et si enfin, de tous les conseils qu'il a donnés, nous voulions former comme un axiome qui les renferme tous, nous écrivions volontiers qu'aux générations de l'avenir, cet artiste délicat, ce patriote sincère et ce chrétien éclairé, par son exemple et par ses écrits, prêchera et enseignera sans cesse ce mot qui résume sa vie et qui est un fier mot d'ordre : Soyez distingués.


**Elie-J. AUCLAIR,**

Professeur à l'Université Laval,  
Secrétaire de la rédaction.

# Dissemblances anglo-françaises

---

## I — DANS L'ORTHOGRAPHE

 N se plaint que les enfants et les jeunes gens manquent d'orthographe et on en attribue la raison à différentes causes : le peu d'application et de sérieux, l'introduction depuis quelques années de la méthode phonique de lecture dans les écoles primaires, et que sais-je ?

La raison principale n'est-elle pas dans le coudoisement continu du français et de l'anglais ?

Il y a tant de mots des deux langues qui, tout en présentant une certaine analogie, diffèrent cependant par une ou plusieurs lettres, que la confusion se fait facilement. Cela est pis encore si les mots étrangers ou mal orthographiés sont imprimés en caractères voyants sur la rétine de l'oeil, et cela, de force, par les lettres de feu des enseignes électriques, les lettres en caractères démesurés des réclames murales, affiches, avis, placards, pancartes, annonces de journaux, annonces des voitures électriques.

Il est aisé par là même de comprendre combien il est plus difficile pour un jeune Canadien que pour un jeune Français, pour l'enfant des villes que pour l'enfant des campagnes, d'avoir une pure orthographe. En France, et dans nos campagnes unilingues, l'orthographe est relativement facile, vu l'isolement de la langue.

Le jeune campagnard venant à la ville et voyant en gros caractère le mot *Gasoline* sur un réservoir à gazoline ; *Apart-*



*ment house* sur une maison ; *Alcohol* sur une bouteille ; *Baggage* sur un wagon ; *Billiards* à la devanture d'une salle d'amusement ; *Dancing lessons* à la porte d'un salon de danse ; *Canvass, Shamois, Cigars, Flannel, Vermillion* sur des étiquettes diverses ; *Licensed, Authorized, Defence* sur des écriteaux, sera nécessairement brouillé dans ses notions orthographiques. L'obsession rétinienne fera son effet. Longtemps il se demandera si en français il faut écrire *gazoline* ou *gasoline* ; *appartement* ou *apartment* ; *alcool* ou *alcohol* ; *bagage* ou *baggage* ; *billard* ou *billiard* ; *leçon de danse* ou *lesson de dance* ; *canevas, chamois, cigare, flanelle, vermillon*, ou *canvas, shamois, cigar, flannelle, vermillion* ; *licencié, autorisé, défense* ou *licensié, autorisé, défense*.

Il y a une infinité de mots de ce genre. Qu'on me permette d'en signaler encore quelques-uns :

Adresse (address), agression (aggression), alcoolique (alcoholic), aluminium (aluminum), bataillon (battalion), bobine (bobbin), boghei (buggy), cachemire (cashmere), canne (cane), canon (cannon), consistance (consistence), correspondance (correspondence), courrier (courier), cristal (crystal), démocratie (democracy), dictionnaire (dictionary), espionnage (espionage), excentricité (eccentricity), flamme (flame), galant (gallant), galerie (gallery), galop (gallop), gasconnade (gasconade), hasard (hazard), héros (hero), hommage (homage), Hugues (Hughes), inhabileté (inability), littérature (literature), Lyon (Lyons), maçon (mason), musulman (mussulman), Nicolas (Nicholas), offense (offence), pascal (paschal), pavillon (pavilion), prisonnier (prisoner), protonotaire (prothonotary), revenu (revenue), scolastique (scholastic), sépulchral (sepulchral), sollicitation (solicitation), taffetas (taffeta), terrasse (terrace), trafic (traffic), etc.

Comme on le voit, les pièges s'étalent partout sous nos pas. Comment n'y pas tomber, et surtout, comment les jeunes ne s'y laisseraient-ils pas prendre ?

Pour que la bonne orthographe se maintienne chez nous, il faudrait :

1o Lire du français autant que possible, surtout dans le jeune âge. On voit des jeunes gens faire leur lecture quotidienne dans des journaux et des revues de langue anglaise à une époque de leur vie où leur connaissance des mots n'est pas encore fixée. Ils s'exposent ainsi à vicier leur orthographe et leurs tournures de phrase pour toute leur vie. Les journaux, et les revues en langue française ne manquent pourtant pas.

2o Un grand soin de la part des professeurs à appeler l'attention des enfants sur ces dissemblances orthographiques et à mettre en regard le mot anglais et le mot français de manière à bien faire remarquer ce qui les distingue.

3o Promouvoir et encourager autant que possible l'annonce en français qui contrebalancera l'influence malheureuse de l'annonce anglaise sur la mémoire oculaire des enfants.

4o Faire une guerre à mort aux enseignes, annonces, placards, écriteaux, avis, etc., mal orthographiés. Ne pas souffrir qu'on laisse sous les yeux du public des écrits comme ceux-ci : *Défence d'entrer, Dance et bal, Gasoline, Masquerade, Jeu de billiards, Cigars et cigarettes, Cashmires et Flanelles.*

Voici ce que, il y a quelques semaines, disait à ce sujet le Bulletin de la Chambre de commerce :

“ Par contre, il est des choses que tout le monde lit, malgré soi, et plusieurs fois par jour : ce sont les enseignes, affiches, placards, pancartes, avis, qui s'étalent sur les façades des magasins, sur les murs, les clôtures, dans les tramways, dans tous les endroits fréquentés et même, sur le passage du chemin de fer, au milieu des champs. Le *Pittsburg Times* n'y a pas pris garde, mais ces affiches sont certainement l'un des facteurs les plus actifs de l'ignorance publique. Quand un jeune homme, ou un homme moins jeune, voit dix fois par jour un mot mal orthographié, comment voulez-vous que la mémoire de l'oeil ne l'induisse pas en erreur ? Les fautes d'orthographe, le mauvais goût, les tournures gauches qu'on rencontre dans les lettres d'affaires ont bien souvent leur source dans les affiches mal faites.

“ Si le mal est évident, le remède ne l'est pas moins. Il a déjà été suggéré dans les journaux. Il suffirait que l'administration municipale intervienne. Ceux qui pourraient croire que la question n'est pas d'une importance suffisante pour justifier l'intervention de l'hôtel de ville ignorent ou bien oublient que le public montréalais, de langue anglaise et d'origine française, paie annuellement pour l'instruction des enfants au-delà de deux millions de dollars. L'administration municipale n'a-t-elle pas le devoir d'empêcher que les fruits de l'instruction chèrement payée ne se gâtent par l'ignorance ou le mauvais vouloir de quelques-uns ?

“ Le moyen de faire disparaître les affiches fautives ? Il est très simple et serait d'une application facile. Il suffirait d'ajouter un petit appendice à la charte de la ville de Montréal, qui en a vu bien d'autres, comportant la création d'un

bureau bilingue pour la revision des affiches. Tous ceux qui, à titre quelconque, affichent quelque part seraient tenus, avant l'expiration d'un délai déterminé, de soumettre à ce bureau le texte de leurs affiches. A partir de l'expiration du délai fixé, personne n'aurait droit d'afficher autre chose que la matière approuvée par le bureau. Et une sanction frapperait ceux qui ne se conformeraient pas aux deux petites prescriptions ci-dessus. La taxe minime perçue pour la revision des affiches, jointe au produit des amendes, non seulement composerait la rémunération du personnel du bureau, mais laisserait vraisemblablement un excédent de recettes dont nos administrateurs ne seraient pas embarrassés.

“ Qui prendra l'initiative de cette mesure? ”

**Etienne BLANCHARD, p. s. s.**

331 est, Sainte-Catherine, Montréal.

---

## A travers les faits et les oeuvres

---

Succès et revers. — La défensive allemande plus énergique sur la Somme.

— Les Français à Verdun. — L'offensive russe ralentie en Galicie.

— Le péril de la Roumanie. — Victoires des Alliés en Serbie. —

Prise de Monastir. — Le discours de M. Asquith au banquet du lord-

maire. — Encore M. de Bethmann-Holweg. — Un point d'histoire. —

La mort de l'empereur François-Joseph. — Une destinée tragique. —

L'élection présidentielle aux Etats-Unis. — Au Canada. — La ques-

tion bilingue. — L'encyclique du pape. — Les jugements du Conseil

privé. — La démission du ministre de la milice.

---

**L**ES empires germaniques et les Alliés de l'Entente ont eu respectivement des succès et des revers, durant le mois qui s'achève. Sur la Somme, les Allemands ont opposé plus de résistance à l'offensive franco-anglaise, et quelques-unes de leurs contre-attaques leur ont fait reprendre çà et là du terrain, qu'ils ont d'ailleurs perdu presque aussitôt. Tout compte fait, les Français et les Anglais, ont avancé, mais pas autant que dans les mois précédents. A Verdun les Français ont à leur actif deux brillants faits-d'armes, la reprise des forts de Douaumont et de Vaux, que détenaient encore les Allemands. Ceux-ci ont donc sacrifié en pure perte des centaines de mille hommes, pour subir en définitive un désastreux échec. En Volhynie et en Galicie, l'offensive russe semble bien avoir subi un ralentissement appréciable. Mais c'est en Roumanie que les opérations donnent aux Alliés le moins de satisfaction. Comme nous l'avons vu dans notre dernière chronique, les Allemands font des

efforts surhumains pour écraser le petit royaume qui a eu l'audace de se ranger du côté de leurs adversaires. Dans la Dobrudja, l'avance bulgare-germanique a subi un temps d'arrêt. Mais du côté de la Transylvanie, la situation actuelle paraît très menaçante pour les troupes roumaines. Les Allemands ont franchi les passes des montagnes et continuent à l'heure actuelle un mouvement enveloppant très dangereux. Pour les adversaires des empires du Centre la Roumanie est en ce moment le point noir. En revanche, dans les Balkans, les Alliés remportent de très beaux succès. Les armées franco-serbes sont en train de reconquérir toute la Macédoine. Elles ont enlevé Monastir, la capitale de cette province, aux Allemands et aux Bulgares, qui sont en pleine déroute. C'est assurément une victoire dont l'effet moral va être considérable sur tout le théâtre oriental des opérations. Il est vraiment admirable de voir l'armée serbe, réorganisée, reconquérir pied à pied son pays, que la formidable ruée germano-bulgare lui avait arraché il y a un an.

En somme les opérations des dernières semaines ont laissé les belligérants à peu près dans le *statu quo*.

\* \* \*

Au banquet du lord-maire de Londres, qui a eu lieu le 9 novembre, le premier-ministre a prononcé, comme d'habitude, un discours qui sert de texte aux nombreux commentaires de la presse. M. Asquith a naturellement parlé presque uniquement de la guerre. Au début de son discours, il a signalé le rôle joué par la Turquie, qui est devenue l'instrument des intérêts germaniques, et qu'il a appelée " la Turquie allemande ". Il a aussi fait allusion au rôle joué par la Grèce et aux mesures prises à son sujet par les Alliés, dont le seul but a été d'empêcher Athènes de devenir un foyer de propagande et d'intrigues germaniques.

Abordant ensuite la situation générale, il a dit : " N'ayons pas d'illusion au sujet de nos adversaires. Ils sont de grands organisateurs et de redoutables combattants. Ils sont aussi d'infatigables, sinon d'habiles propagandistes. Ils recherchent un double but : diviser les Alliés et capter l'opinion des neutres. " M. Asquith les a montrés à l'oeuvre auprès de ces derniers pour les persuader que les puissances de l'Entente veulent former à leur détriment une coalition économique, en élevant contre leur commerce une muraille impénétrable. Il a dénoncé ces représentations comme une invention puérile, et démontré qu'à la conclusion de la paix rien ne sera plus essentiel pour les Alliés que d'établir et de maintenir les meilleures relations industrielles et financières avec les neutres.

Le premier ministre a mentionné la perfidie avec laquelle les agences allemandes essaient de faire croire que l'Angleterre désire prolonger la guerre et empêcher toute paix parce qu'elle fait d'énormes profits en exploitant ses alliés sans scrupule. Il a repoussé cette accusation avec une indignation légitime. Il s'est écrié : " Pour nous qui savons quels terribles sacrifices nous faisons par l'immolation de vies précieuses, par l'incessante et implacable saignée pratiquée dans nos réserves de puissance et de vitalité, qui plus que nous a raison de souhaiter la paix, de prier pour la paix ? La paix ! oui, mais à une condition seulement, c'est que la guerre, avec son carnage, avec ses sacrifices, avec ses souffrances indicibles, ses glorieux et immortels exemples de courage et de dévouement, c'est que cette guerre n'aura pas été vaine. Il ne peut être question de paix séparée. La paix, quand elle viendra, un peu plus tôt, un peu plus tard — et je ne dissimulerai pas un instant ma conviction que la lutte exigera toutes nos ressources, toute notre patience, toute notre détermination — la paix devra être telle qu'elle puisse établir sur des fondements sûrs et stables la sécurité des faibles, la liberté de l'Eu-

rope et un avenir de liberté pour le monde. ” Manifestement le premier ministre britannique ne croit pas que la guerre puisse être finie dans quelques mois.

\* \* \*

Le chancelier d'Allemagne, von Bethmann-Holweg, vient encore de donner, devant le Reichstag, une preuve de son incommensurable audace. Essayant une fois de plus de déplacer les responsabilités, dans le déchaînement de la guerre, il affirme que le conflit européen a eu pour seule cause la mobilisation ordonnée par la Russie le 31 juillet 1914. “ Cette mobilisation nous commandait de ne pas attendre plus longtemps, a-t-il dit, et elle équivalait à une déclaration de guerre. ” Voyons, à qui le chancelier germanique s'imagine-t-il faire avaler cela, en dehors de son Reichstag? Ne s'est-il pas produit de fait capital avant la mobilisation russe? M. de Bethmann-Holweg n'a pas la mémoire assez courte pour avoir oublié que, le 23 juillet, l'Autriche avait adressé à la Serbie un ultimatum qui équivalait à une abdication de souveraineté de la part de cette dernière; que, le 26 juillet, la même Autriche avait ordonné la mobilisation partielle de son armée; que, le 28 juillet, la même Autriche avait déclaré la guerre à la Serbie; que, le même jour, la Russie annonçait à l'Allemagne la mobilisation de ses troupes dans la partie méridionale de son territoire seulement, ajoutant que cette mobilisation n'avait pour objet que de protéger la Serbie contre l'agression autrichienne, et que, le 30 juillet, l'Autriche commençait la guerre en bombardant Belgrade. Indéniablement, c'est l'Autriche, appuyée, soutenue, sinon poussée par l'Allemagne, qui a mis la Russie dans la nécessité de mobiliser. Et ce sont les deux empires du Centre qui ont déchaîné sur l'Europe le fléau effroyable qui la désole et l'inonde de sang. M. de Beth-



mann-Holweg peut s'évertuer, il ne trompera pas le monde et il ne subornera pas l'histoire.

\* \* \*

Lorsqu'on récapitule aujourd'hui les incidents fatidiques qui s'accumulèrent et se précipitèrent durant ces journées menaçantes du 26 juillet au 1er août 1914, on se demande quelle y fut la part de responsabilité personnelle de l'empereur François-Joseph, dont le télégraphe vient de nous annoncer la mort. Nous voulons croire que le vieux monarque, affaibli, accablé par la longue série de malheurs qui a désolé son règne et assombri son foyer, a été entraîné et abusé par des conseillers détestables, instruments des ambitions germaniques. Devant la tombe entrouverte de ce vieillard, dont le front couronné semblait porter le signe tragique du plus douloureux destin, on se sent porté à la pitié. Heureux si sa vieillesse et ses malheurs lui peuvent être comptés comme circonstances atténuantes; car autrement quelle écrasante responsabilité serait la sienne !

François-Joseph de Habsbourg-Lorraine était le plus vieux monarque du monde. Monté sur le trône à 18 ans, en 1848, il était entré, depuis le 18 août dernier, dans sa quatre-vingt-septième année. Il comptait donc soixante-huit ans de règne. Et ce règne a été l'un des plus mouvementés de toute l'histoire autrichienne. Son avènement a eu lieu au milieu d'une crise intérieure formidable. La Révolution grondait à Vienne, à Prague, à Buda-Pesth. La rébellion armée menaçait d'enlever la couronne de Hongrie au nouvel empereur. Il ne put dompter les Magyars soulevés à la voix de Kossuth qu'avec le concours de la Russie. Puis il fallut faire face à l'Italie qui, sous la direction de Charles-Albert de Savoie, voulait s'affranchir du joug autrichien. Les victoires de Radetz-

ky, en 1849, ajournèrent le péril. Mais dix ans plus tard, le problème italien se posa avec une acuité nouvelle. Et, cette fois, l'intervention de la France assura la défaite de l'Autriche. Les armées de François-Joseph furent vaincues à Palestro, à Montebello, à Magenta, à Solférino. Et l'Autriche dut renoncer à la Lombardie au profit du Piémont. Sept ans à peine s'étaient écoulés lorsque la guerre avec la Prusse et l'Italie, en 1866, lui arracha encore la Vénétie, en même temps qu'elle l'évinçait de la confédération germanique et consacrait sa déchéance comme puissance dominante en Allemagne. Depuis cette date jusqu'en 1914, l'Autriche n'avait point eu de guerre à soutenir. François-Joseph s'occupa surtout durant cette période des problèmes de la politique intérieure. Un rapprochement avec la Prusse orienta les aspirations de la monarchie austro-hongroise vers les Balkans. Mais pendant ces longues années de paix extérieure, la vie privée de l'empereur fut assombrie par la plus effroyable succession d'événements tragiques. En 1867, son frère de prédilection, Maximilien, entraîné dans l'aventure mexicaine par Napoléon III, puis abandonné par ce dernier, était fusillé à Queretaro par ordre de Juarez, le chef de l'insurrection victorieuse. En 1889, son fils, l'archiduc Rodolphe, dont la conduite lui causait beaucoup d'anxiété, était trouvé mort, apparemment suicidé, dans un pavillon de chasse à Meyerling. Quelques années plus tard, en 1898, sa femme Elisabeth, qu'on avait surnommée l'impératrice errante, était lâchement assassinée à Genève par un anarchiste. Enfin, en 1914, son héritier présomptif, l'archiduc François-Ferdinand, était tué à coup de revolver, avec sa femme, à Sérajevo. Tous ces malheurs, courageusement supportés, avaient entouré le vieil empereur d'une auréole, et son peuple lui avait voué une profonde affection. Sa mort, au moment actuel, ne saurait modifier beaucoup la situation européenne. C'est son petit neveu, l'archiduc Charles-François, qui lui succède.

\* \* \*

L'élection présidentielle aux Etats-Unis a eu lieu le 7 novembre. Elle s'est terminée en un imbroglio peu ordinaire. Le 7 au soir tous les rapports électoraux reçus indiquaient que M. Hughes était élu par une belle majorité. Il avait triomphé dans presque tous les grands Etats, dans ceux qui élisent le plus grand nombre d'électeurs présidentiels, comme New York qui en élit 45, la Pennsylvanie qui en élit 38, l'Illinois qui en élit 29, le Massachusetts qui en élit 18, l'Indiana et le Michigan qui en élisent chacun 15. A dix heures de la soirée tous les grands journaux de New York annonçaient en lettres flamboyantes l'élection de M. Charles Hughes comme président des Etats-Unis. Et le lendemain, le télégraphe avait transmis la nouvelle au monde entier. Nous avons sous les yeux un journal du matin, daté du 8 novembre, où nous lisons ces titres en énormes caractères : " Hughes elected — Took 25 states — 301 in college. " Suivait le texte de la dépêche : " Charles Evans Hughes sera le futur président des Etats-Unis. A minuit hier soir, il paraissait certain que M. Hughes l'avait emporté dans vingt-cinq Etats au moins, avec un vote électoral de 301, et que M. Wilson l'avait emporté dans quinze Etats, avec un vote électoral de 149. Huit Etats avec un vote électoral de 81 étaient douteux. " Donc il semblait indubitable que M. Hughes était élu.

Et cependant, le comité national démocratique avait publié, tard dans la nuit, l'avis suivant : " M. Hughes n'est pas élu ; attendez à demain ; rappelez-vous 1892. " En 1892, le soir de l'élection présidentielle, on avait proclamé la victoire de M. Blaine, le candidat républicain, et le lendemain les rapports révisés donnaient la majorité à M. Cleveland, le candidat démocrate. Eh bien, l'histoire s'est répétée cette année.

Le 8 novembre on a commencé à recevoir de certains Etats des chiffres qui changeaient le résultat de la veille. Le Dakota nord et la Virginie occidentale étaient passés de la colonne républicaine à la colonne démocratique. Des Etats douteux comme l'Arizona, le Kentucky, le Maryland, le Missouri, le Montana, le Nevada, le Nebraska, l'Ohio, étaient acquis à M. Wilson. Enfin, après trois ou quatre jours d'incertitude, le résultat de la Californie, où M. Wilson a eu une majorité de plusieurs milliers de voix, a rendu son élection certaine. Il aura au moins 276 voix dans le collège électoral présidentiel, et il ne lui en faut que 266 pour être élu, soit la moitié plus un, le collège se composant de 531 membres.

C'est une grande victoire pour M. Wilson, qui a la majorité dans les deux tiers des Etats de l'Union, et une majorité de 403,312 du vote populaire. Ce succès paraît encore plus considérable quand on se rappelle qu'en 1912, les deux candidats républicains réunis, MM. Taft et Roosevelt, avaient ensemble une majorité d'environ 1,300,000 votes. Le président actuel était virtuellement l'élu d'une minorité lors de la dernière élection. M. Hughes lui-même, le candidat défait, vient d'envoyer un télégramme de félicitations à M. Wilson, ce qui met fin à toutes les rumeurs de contestation légale.

\* \* \*

Au Canada la question bilingue ontarienne, qui occupe tant de place dans les préoccupations et les discussions publiques, et qui agite si profondément l'opinion depuis deux ou trois ans, est entrée dans une phase nouvelle. Deux documents de nature diverse, mais relatifs tous deux à ce pénible conflit, ont été publiés presque en même temps. Sa Sainteté le pape Benoît XV a adressé aux évêques et aux catholiques canadiens une encyclique dans laquelle il donne à la fois des

conseils et une direction. Et le plus haut tribunal de l'empire, quelques jours plus tard, a rendu le jugement si impatientement attendu, dans les causes qui lui avaient été déférées touchant la légalité du fameux règlement 17 et de la commission scolaire spéciale créée par le gouvernement d'Ontario pour régir et administrer les écoles d'Ottawa.

L'encyclique du Souverain-Pontife a pour objet de faire disparaître les divisions que la question bilingue a provoquées entre catholiques de langue anglaise et catholiques de langue française. Le Saint-Père ne dissimule pas l'anxiété que lui font éprouver ces dissentiments. Il en signale les causes et la nature : la diversité de langue et d'origine. Il résume et expose les prétentions des deux éléments, les deux thèses qu'ils soutiennent de part et d'autre. Les catholiques de langue française se plaignent que, dans Ontario et ailleurs, où se rencontrent des groupes nombreux de leur race et où la langue anglaise est généralement en usage, on ne tienne pas un compte assez équitable de leur langue, soit dans le saint ministère, soit dans les écoles catholiques séparées. Ils demandent que, dans les paroisses, les ministres du culte soient choisis d'après le nombre des catholiques de l'une ou l'autre langue, de sorte que, dans les endroits où les Canadiens français l'emportent en nombre, le curé soit de leur langue, que dans ceux où ils constituent un groupe appréciable, le français soit employé aussi bien que l'anglais pour la prédication et le ministère paroissial, et que, dans les écoles catholiques, on enseigne leur langue d'une façon plus complète et plus satisfaisante. D'autre part les catholiques de langue anglaise soutiennent que, dans Ontario et dans les autres provinces où l'élément anglais domine et où les catholiques sont moins nombreux que les protestants — bien que ça et là les franco-catholiques puissent l'emporter comme population sur les anglo-catholiques —, pour la désignation des pasteurs il

faut tenir compte à la fois des gens qui peuvent et qui doivent être amenés à la vraie religion, de la langue propre à la province et des autres conditions de lieux et de personnes, et non pas se guider uniquement par la considération du nombre prépondérant des familles catholiques. Ils prétendent de plus que parfois les prêtres canadiens-français, insuffisamment instruits de la langue anglaise ou trop pénétrés de la supériorité de la leur, ne réussissent que médiocrement dans l'exercice du saint ministère ou n'apportent pas le concours que réclament les besoins locaux. Quant aux écoles séparées, les catholiques de langue anglaise maintiennent que, si le français y était enseigné comme le demandent les catholiques dont c'est la langue, les enfants ne recevraient pas une assez bonne instruction dans la langue anglaise qui est la langue de la province, ce qui causerait un préjudice aux parents, obligés par là ou bien de combler la lacune par des dépenses additionnelles, ou bien de mettre leurs enfants dans des écoles publiques ou neutres, ce qui est inadmissible. Et enfin ils représentent que le système préconisé par les franco-catholiques indisposerait le gouvernement contre les écoles séparées et les mettrait en péril.

Après avoir ainsi résumé les thèses des deux groupes catholiques que la question de langue met en conflit, le Saint-Père déplore l'acrimonie avec laquelle on les discute. " Si seulement, dit-il, ces questions se traitaient avec calme et modération ! Mais comme si la race ou la religion elle-même était en cause, on les discute dans les journaux et les revues, dans les livres et les brochures, dans les conversations particulières et dans les réunions publiques, avec une telle âpreté, que les esprits s'animent et s'échauffent au point où le dissentiment entre l'un et l'autre parti devient chaque jour plus inguérissable. "

Le Saint-Père conjure les évêques de ne rien épargner

pour rétablir l'union dans la paix et la charité entre les catholiques canadiens. Et il déclare que c'est à eux d'abord, puis en dernier ressort au Saint-Siège, qu'appartient la décision des controverses que ceux-ci ont entre eux au sujet des droits de l'une et l'autre langue et de leur emploi dans les églises et dans les écoles. " Cette décision appartient aux évêques, surtout à ceux qui président aux diocèses où la lutte est plus ardente. C'est pourquoi nous les exhortons à se réunir, à considérer et peser avec soin une matière si importante, et à statuer ensuite et décerner ce qu'ils croiront juste et opportun, en ayant uniquement en vue la cause du Christ et le salut des âmes. Que si, pour n'importe quel motif, leur sentence ne peut pas régler et terminer la querelle, ils déféreront l'affaire à ce Siège Apostolique, qui, suivant les lois de la justice et de la charité, tranchera le débat de telle sorte que les fidèles gardent à l'avenir, " comme il convient à des saints ", la paix et la bienveillance mutuelle. "

Le pape s'adresse ensuite aux écrivains catholiques et aux fidèles en général. Il recommande à tous le silence et l'abstention des controverses qui fomentent la division. " En attendant, leur dit-il, les journaux et les revues qui se glorifient de l'appellation de catholiques doivent s'abstenir d'alimenter la discorde parmi les fidèles ou de prévenir le jugement de l'Eglise; et si leurs rédacteurs gardent patiemment un modeste silence, s'ils s'appliquent même volontiers à calmer les esprits, ils auront bien mérité de leur profession. Les fidèles de leur côté doivent s'interdire de traiter cette question dans les réunions populaires, dans les assemblées, dans les congrès catholiques proprement dits; car il est presque impossible que les orateurs ne se laissent entraîner par l'esprit de parti et n'attisent par leurs discours la violence de l'incendie. "

Parlant ensuite particulièrement au clergé, le Souve-

rain Pontife exprime le voeu que les prêtres s'appliquent à posséder les deux langues. " Assurément, fait-il observer, le bien spirituel et la concorde des catholiques de l'une et de l'autre langue gagneront beaucoup, si tous les prêtres possèdent parfaitement l'un et l'autre idiôme. Aussi avons-nous appris avec une très grande satisfaction que dans plusieurs séminaires on a établi comme règle que les séminaristes s'exercent à très bien parler le français et l'anglais; et nous voudrions que cet exemple fût suivi dans tous les autres séminaires. Quant aux prêtres qui vaquent au saint ministère, ils doivent s'appliquer à acquérir la connaissance et l'usage des deux langues; et mettant de côté tout esprit de parti, ils devraient se servir tantôt de l'une tantôt de l'autre, suivant les besoins des fidèles. "

Un passage de l'encyclique est plus spécialement consacré à la question scolaire ontarienne. " Pour ce qui est des écoles catholiques de l'Ontario, écrit Benoît XV, comme la lutte sur ce point est plus vive, il convient d'en parler plus en détail. Personne ne niera que le gouvernement de l'Ontario est dans son droit en exigeant que la langue anglaise, qui est celle de la province, soit enseignée aux enfants dans les écoles; de même les catholiques de l'Ontario demandent avec raison que dans les écoles séparées cet enseignement soit donné avec assez de perfection, pour que leurs enfants se trouvent dans les mêmes conditions que ceux des non-catholiques qui fréquentent les écoles " neutres ", et ne soient pas moins en état soit d'aborder les écoles supérieures, soit d'arriver aux emplois civils. On ne saurait d'autre part refuser aux Franco-Canadiens qui habitent cette province le droit de réclamer, quoique dans une proportion équitable, que, dans les écoles où leurs enfants sont en un certain nombre, la langue française soit enseignée; et l'on ne peut assurément leur faire un reproche de défendre ce qui leur tient tant à coeur. "



Au milieu de toutes ces difficultés le pape rappelle aux catholiques canadiens que " ce qui importe souverainement et avant tout c'est qu'il y ait des écoles catholiques, et qu'elles ne soient sous aucun prétexte mises en danger de disparaître ".

Le Souverain-Pontife exprime le voeu qu'on puisse trouver un *modus vivendi* acceptable à tous. " Comment arriver maintenant, demande-t-il, à concilier ces deux choses, l'enseignement complet de la langue anglaise et un enseignement équitable de la langue française aux enfants franco-canadiens? Il est évident que s'il s'agit des écoles soumises à l'autorité du gouvernement, la question ne pourra pas être réglée en dehors de lui. Rien n'empêche cependant que les évêques, s'inspirant de leur zèle pour le salut des âmes, s'emploient avec sagesse et activité pour faire prévaloir des conseils de modération et pour faire attribuer à chacune des parties ce qui est juste et équitable. "

Voilà quelle est, dans ses grandes lignes, l'encyclique sur la question bilingue. Il est du devoir de tous les catholiques canadiens de lui donner leur adhésion. Le Saint-Père a fait entendre une parole de sagesse et de paix. Nous devons l'accueillir dans un esprit de respectueuse obéissance. L'encyclique, ne l'oublions pas, proclame la légitimité du droit pour lequel nous luttons. Elle nous recommande en même temps la modération et nous trace une ligne de conduite à laquelle nous devons nous conformer. Le pape est notre chef et notre pasteur suprême, et quiconque a le sens catholique ne saurait hésiter à s'incliner devant ses directions, même quand elles n'ont pas pour objet des matières de dogme et de doctrine. Espérons que la lettre pontificale produira l'effet que désire le Saint-Père, et que les catholiques du Canada, par le respect mutuel de leurs droits, verront se rétablir parmi eux la concorde dans la justice, si désirable spécialement au milieu d'une société mixte comme la nôtre.

\* \* \*

Trois ou quatre jours après la réception de l'encyclique les dépêches nous faisaient connaître la décision du Conseil privé dans les deux causes qui lui avaient été soumises, celle de Mackell contre le Bureau des écoles séparées catholiques d'Ottawa et celle du Bureau des écoles séparées catholiques d'Ottawa contre la corporation de la ville d'Ottawa, la Banque de Québec, et la Commission des écoles catholiques séparées nommée par le gouvernement d'Ontario. Dans la première, le Bureau des écoles catholiques demandait que le règlement 17 fût déclaré *ultra vires*. Dans la seconde il demandait que la loi autorisant la nomination de la commission scolaire gouvernementale fût également déclarée inconstitutionnelle.

Par son jugement sur le premier litige, le Conseil privé se prononce en faveur du gouvernement d'Ontario et affirme la constitutionnalité du règlement 17. Par l'autre, il donne gain de cause au Bureau des écoles séparées et déclare *ultra vires* la création de la Commission gouvernementale.

Naturellement, la cause qui excitait le plus d'intérêt était celle dans laquelle la validité du règlement 17 était mise en question. Malheureusement le jugement nous est défavorable. Le Conseil privé a décidé que le trop fameux règlement ne viole pas les dispositions de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Comme nos lecteurs le savent, cet article dit : " Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes : 1. Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi, à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées

(*denominational*).” Commentant cet article, le Conseil privé déclare ce qui suit : “ La classe de personnes à qui le droit ou privilège est réservé doit, dans notre opinion, être une classe de personnes déterminée suivant leur croyance religieuse et non pas suivant la race ou la langue... , car le sens de cet article, c’est qu’une classe et cette classe de personnes ne peut être subdivisée en d’autres classes, eu égard au langage de ceux qui professent la foi catholique. ” En d’autres termes, ce qui est garanti et sauvegardé par l’article 93 de l’Acte constitutionnel de 1867, c’est la confessionnalité et non pas la langue de l’école. C’est sur ce point capital que repose principalement la décision du Conseil privé relativement au règlement 17. Ce règlement est donc déclaré constitutionnel et dans les limites des pouvoirs qui appartiennent au gouvernement d’Ontario.

Est-ce à dire qu’il soit sage, judicieux et équitable ? En aucune façon. Nous avons toujours été d’avis que le vrai terrain de lutte, pour nos compatriotes d’Ontario, était celui du droit naturel, du droit historique, du droit politique, et du véritable intérêt national. Dans cet ordre d’idées, les arguments que nous pouvons faire valoir sont, nous semble-t-il, irréfutables. Le jugement du Conseil privé les laisse intacts. En s’appuyant sur eux, la cause de la minorité canadienne-française conserve toute sa force. Pourquoi les esprits dirigeants de la majorité ontarienne ne le comprendraient-ils pas ? Pourquoi n’admettraient-ils pas loyalement que les descendants des premiers découvreurs, des premiers fondateurs, des premiers explorateurs, des premiers défricheurs, des premiers civilisateurs du Canada, ont ici des titres spéciaux, et que la langue de Champlain, de Laval, de LeCaron, de Brébeuf, de Jogues, de Frontenac, de Joliette, de Marquette, de La Verandrye, ne saurait être traitée comme une langue étrangère en ce pays ? Le jugement du Conseil privé affirme qu’en édictant le règle-

ment 17 le gouvernement ontarien n'a pas excédé son droit constitutionnel. Soit ; maintenant, dans l'exercice de ce droit, désormais légalement inattaquable, qui l'empêche de suivre les inspirations de la plus haute et de la plus sage politique et de faire en sorte que nous ayons au Canada l'union des races ? Le règlement 17 n'est pas immuable comme les lois des Perses et des Mèdes. La minorité a un grief dont tous les bons esprits, anglais ou français, reconnaissent l'existence. Nous avons étudié longuement et consciencieusement la question et nous sommes convaincu qu'elle est encore susceptible d'une solution honorable et équitable.

Il nous reste à considérer le second jugement du Conseil privé. Il a apporté à nos compatriotes d'Ottawa une compensation, en déclarant *ultra vires* la loi en vertu de laquelle le gouvernement d'Ontario a nommé une commission de trois membres pour régir les écoles séparées de la capitale. Pour en venir à cette conclusion, il s'appuie sur l'article 93 de l'Acte constitutionnel de 1867, et sur l'article 2 de la loi des écoles séparées de 1863. Ce dernier article donne à " tout nombre de personnes, comprenant au moins cinq chefs de famille, propriétaires, ou locataires, dans les limites d'un arrondissement scolaire, et catholiques romains ", le droit d'élire des syndics pour l'administration d'écoles séparées. Les membres du Bureau des écoles séparées d'Ottawa représentent ceux qui appuient les écoles séparées dans les limites de la cité, et en leur qualité de syndics élus ils possèdent le droit d'administration conféré par l'acte des écoles séparées de 1863. Or la loi du gouvernement d'Ontario autorise la suspension de ce droit pour un temps illimité. Donc elle " préjudicie à un droit ou privilège conféré lors de l'Union, par la loi, à une classe particulière de personnes, dans la province, relativement aux écoles séparées ". Et elle viole conséquemment l'article 93 de l'Acte de 1867. Cette conclusion nous

paraît inattaquable. Les syndics des écoles séparées catholiques d'Ottawa sont donc remis en possession de leur juridiction et de leur droit d'administration.

\* \* \*

Dans notre monde politique fédéral, l'événement saillant des dernières semaines, c'est la démission du ministre de la milice, sir Samuel Hughes. Plusieurs signes avant coureurs pouvaient la faire présager. Depuis assez longtemps, les observateurs avisés discernaient des tiraillements, indices d'une situation tendue. Une divergence de vues très accentuée au sujet de la nomination d'une sorte de ministre adjoint, chargé des affaires de la milice de l'autre côté de l'océan, a fait éclater la crise. La correspondance entre le premier ministre et le général Hughes est devenue orageuse. Ce dernier a pris les choses sur un ton vraiment inadmissible. Et sir Robert Borden s'est vu forcé de lui demander sa démission. Il est certain que sir Sam Hughes ne possédait pas à un degré suffisant le sens de la responsabilité et de la solidarité ministérielles. On reconnaît généralement qu'il avait des qualités, de l'activité, de l'énergie, de la décision, un grand amour du travail. Mais il était absolument dépourvu de jugement et de pondération. Impulsif, irrépressible, extravagant, aventureux, il était exposé à commettre des fautes qu'un peu plus de tact et de réflexion lui eût épargnées. Personne ne prétendra qu'il n'a pas rendu de services depuis le commencement de la guerre. Mais tout le monde admettra aussi, après avoir lu la correspondance officielle, qu'il ne pouvait rester plus longtemps membre du cabinet.

A Québec, la Législature est en session depuis le 7 novembre. Le discours du trône n'annonçait aucune mesure

d'une spéciale importance. Le gouvernement va demander aux Chambres de voter un million pour le fonds patriotique. On s'accorde à pronostiquer une session très courte. Le gouvernement de sir Lomer Gouin a pour lui presque l'unanimité dans l'Assemblée et au Conseil. Nous croyons que les travaux sessionnels seront terminés le 20 décembre.

**Thomas CHAPAIS.**

Québec, 25 novembre 1916.

---

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

---

CHRISTIANISME ET MODERNISME EN FACE DU PROBLEME RELIGIEUX, par le Père Tamisier, des jésuites. 1 vol. 400 pages. Prix : 3 fr. 75. — Chez Lethielleux, à Paris.

Le Père Tamisier étant l'un de nos collaborateurs, et l'un des plus appréciés, nous ne voulons pas l'accabler d'éloges, quelque mérités qu'ils soient, ce dont, du reste, il ne se soucie guère. Mais ce nous est, me semble-t-il, un devoir de signaler à nos lecteurs le nouveau volume du savant et laborieux jésuite. L'ouvrage se divise en trois parties. Dans la première, l'auteur expose l'éternel problème religieux: la science ne saurait supprimer la religion — nous avons besoin de religion — il nous faut Dieu. La deuxième partie traite de la solution du problème posé dans la première par le christianisme traditionnel et non moderniste: la lumière du Christ — qui se continue dans l'action de l'Eglise — laquelle tire son efficacité de sa foi — comment la foi et la raison s'accordent — comment le modernisme amoindrit le Christ — comment il détruit l'Eglise — comment il défigure l'Ecriture et le dogme. Enfin la troisième partie, la plus considérable, montre la vérité du christianisme traditionnel: témoignage de l'histoire de Jésus — témoignage du sang — survivance de Jésus — vitalité de l'Eglise — indépendance de l'Eglise — sa victoire sur le monde — nécessité des dispositions morales pour arriver à la foi — à cause du caractère surnaturel du christianisme. — On le voit par cette rapide analyse, il y a là un large thème, bien substantiel, d'étude de la doctrine chrétienne, qu'un théologien instruit, doublé d'un écrivain qui sait sa langue, nous développe avec une maîtrise remarquable. En nos temps de doute et de négation, où la foi davantage, c'est certain, doit être éclairée, surtout chez ceux que leur position sociale appelle à diriger leurs frères les autres hommes, ce livre de notre estimé collaborateur saura faire un grand bien. On s'en va répétant: " La foi du charbonnier ne suffit plus! " C'est vrai sans doute pour beaucoup. Eh! bien, alors, qu'on s'instruise en lisant avec attention et réflexion des livres comme celui-ci. On verra où est la vraie doctrine, celle du christianisme, et comment elle diffère du tout au tout de la fausse doctrine, celle du modernisme. — E.-J. A.

\* \* \*

MONSEIGNEUR LANGEVIN, par le Père Morice, o. m. i. 1 vol. 374 pages.  
— Chez l'auteur, à Saint-Boniface.

L'illustre successeur du grand Mgr Taché a occupé, dans l'Eglise et au pays, une trop belle place, sa figure originale et expressive était trop familière à tous, pour qu'un livre qui raconte sa vie, même anecdotique, ne soit pas ouvert tout de suite avec curiosité et intérêt. Le Père Morice, d'autre part, est trop favorablement connu par ses oeuvres nombreuses au sujet de l'histoire de l'Ouest canadien, pour qu'un livre de lui ne soit pas bienvenu. Si donc on a été surpris de voir paraître, si tôt après la mort du regretté archevêque de Saint-Boniface (15 juin 1915), l'histoire de sa vie par son frère en religion, le Père Morice, on ne s'en est pas moins hâté de parcourir le nouveau volume. Nous ne voulons pas, dès à présent, porter un jugement sur cet ouvrage. Nous constatons que *Les Cloches*, de Saint-Boniface, livraison du 1er décembre 1916, font des réserves et en annoncent d'autres. Il ne nous convient pas d'intervenir dans le débat. Nous nous en tenons donc, au moins pour le moment, au banal accusé de réception. Le Père Morice nous a pourtant prévenu qu'il attendait de la presse amie autre chose que des banalités. Cela viendra peut-être plus tard. Tout ce que nous nous permettrons d'écrire aujourd'hui, c'est que la grande figure de l'archevêque qui s'est appelé " le blessé de l'Ouest " méritait d'être placée sur un piédestal élevé et d'être vue de haut, et que, le plus souvent, l'anecdote, si fidèle soit-elle, ne donne du héros qu'elle met en scène qu'une idée incomplète. Mais, nous dira-t-on justement, il y a plus et mieux qu'une histoire anecdotique dans ce livre ? Je l'accorde, si vous voulez. Mais que l'auteur me pardonne de le lui dire franchement— et c'est bien ce que je pense — son illustre héros m'a paru, dans son livre, moins grand que nature. Cela tient sans doute au genre adopté.—E.-J. A.

\* \* \*

TABLEAUX SYNOPTIQUES DE L'HISTOIRE DU CANADA, 1500-1700,  
par le Père Lejeune, o. m. i., professeur à l'Université d'Ottawa.  
102 pages, grand et large format. — Chez l'auteur, au Juniorat du  
Sacré-Coeur, à Ottawa.

Travail évidemment fait de longues et patientes recherches, conduites avec autant de sagacité que de vue très claire et très nette des choses de notre histoire. Le Père Lejeune est connu et apprécié depuis longtemps par les amis de l'histoire et des lettres. Ils lui seront particulièrement reconnais-



sants du grand ouvrage qu'il leur donne, en partie, aujourd'hui. La *Presse*, de Montréal, donnait hier (9 décembre) un précis d'analyse, que nous permettons d'emprunter. " L'auteur a réuni, sous la forme de tableaux synoptiques, tous les faits qui se rattachent à l'histoire de notre pays, de 1500 à 1900. L'ouvrage se divise en quatre époques, lesquelles se ramifient en deux ou trois parties, et il se compose de quatre fascicules, dont deux sont aujourd'hui publiés. Ces tableaux, qui sont assez complets pour suppléer, au besoin, à un manuel d'histoire, serviront à graver dans l'esprit la connaissance exacte des événements et leurs dates, en même temps qu'ils aideront à une saine appréciation des faits et des principaux personnages qui en ont été les instruments. Voulant rendre le travail de l'étudiant plus facile, le compilateur a mis en relief, au début des principales périodes historiques, la physionomie morale ainsi que l'action administrative des rois et des ministres qui ont guidé la marche du Canada. Ce livre sera surtout apprécié comme aide-mémoire, car il permettra à l'étudiant de se remémorer facilement un fait oublié ou une date incertaine." C'est donc un livre utile et d'ailleurs fort bien documenté que le Père Lejeune, qui est français, donne à ses frères d'adoption du Canada. Les deux fascicules qui paraissent aujourd'hui — 1500-1600 et 1600-1700 — seront suivis des deux autres — 1700-1800 et 1800-1900 — dans un avenir rapproché, espérons-le. Que le savant et laborieux auteur nous permette de lui offrir, avec nos trop modestes félicitations, nos plus sincères remerciements. —

E.-J. A.

\* \* \*

TROIS LEGENDES FRANCISCAINES DE L'AN 1629, par le frère Gilles, avec préface et notes par le Père Hugolin, o. f. m. 127 pages. — A la librairie Notre-Dame, Montréal, septembre 1916.

Quel bon petit livre, simplement écrit, avec même un peu de naïveté, par un religieux qui est sûrement un homme de coeur en même temps qu'un bon moine. Il nous raconte donc, ainsi que son titre le dit, trois légendes : *La prophétie du père Gervais*, *Le secret de la grotte* et *Le chapellet d'étoiles*. C'est pieux et doux, comme un chant de frères mineurs qui psalmodient dans leur cloître derrière l'autel ! Comme ce sont des légendes canadiennes qui remontent aux tout premiers âges du pays — au temps de la première prise de Québec par les Anglais — et que les héros de ces petits récits sont des moines de son ordre, le frère Gilles, patriote et bon religieux, se trouve doublement chez lui dans le domaine qu'il cul-

tive. On le lit avec un intérêt qui ne se lasse pas. — En nous présentant les *légendes* de son frère et de son ami, l'excellent Père Hugolin — que nos lecteurs connaissent — écrit très gentiment : “ Je n'aime en effet rien autant que la légende, la vraie, celle qui n'invente pas de toutes pièces les personnages et les faits, mais qui, fleur de l'histoire, y plonge ses racines. Et quand la légende s'exerce sur l'histoire canadienne, et dans l'espèce sur celle des Récollets, qu'elle met en scène les personnages de cette histoire et qu'elle se déroule sur notre grand fleuve et dans nos sombres forêts, oh ! alors de quel intérêt particulier elle s'augmente et quelle profonde jouissance elle me procure ! ” — Beaucoup diront comme le Père Hugolin en lisant les légendes, charmantes et douces, du bon frère Gilles. — Et puis, ce qui ne gêne rien, ce petit volume se présente avec une toilette d'un goût parfait. Il est vraiment très bien imprimé. Les Diles Mignault, qui dirigent la librairie Notre-Dame, savent donner aux livres qu'elles éditent, en voilà une preuve, des soins aussi élégants que diligents. On sent très nettement que, pour faire ainsi toilette, le petit livre du bon frère Gilles a dû passer par des mains de femmes. Vous verrez, après ce succès, que les faiseurs de livres s'empresseront de s'adresser à la librairie Notre-Dame, et, ma foi, ils n'auront pas tort. — E.-J. A.

\* \* \*

HEURES SOLITAIRES, par M. l'abbé Arthur Lacasse. 188 pages. — Québec, 1916.

C'est un volume de vers, de bons vers, aisés et charmants, comme une brise caressante, que M. le curé de Saint-Tite-des-Caps a écrits dans ses heures de loisir, et qu'il a laissé s'envoler “ de la montagne où il demeure ” le jour des “ Pâques fleuries ” de l'année qui s'achève (6 avril 1916). On a dit que son vers, au curé de Saint-Tite, était facile, parfois même trop facile, que M. le curé prenait pour ses rimes des licences, *contre* lesquelles il y a de fortes doctrines s'il y a *pour* d'illustres exemples, qu'enfin ses sujets ne sont pas toujours très neufs. Mais on a ajouté que l'auteur a le sens du rythme, de l'harmonie, de la musique du vers, et que plusieurs de ses poèmes sont de vraies beautés. Et c'est dans la grave *Nouvelle-France* (septembre 1916) qu'un “ frater ” a écrit cela. Je m'incline. Lui, le curé poète, il raconte que, dans sa montagne, la poésie passait, “ chantant dans le feuillage, murmurant sur les lacs, gazouillant, folâtre, aux rives des ruisseaux, ou rêvant, silencieuse et triste, à l'ombre des grands saules...” “ J'écoutai sa chanson, continue-t-il, j'emplis mon âme de son

rêve, et je causai, et je souris, et je chantai avec elle... ” Voilà comment sont nées les *Heures solitaires* ! C'est simple, on le voit. Mais tout le monde n'en saurait faire autant. Jugez-en par quelques strophes :

L'église s'ouvre large, et l'hymne de Sion  
Monte en plein air vers Dieu. La foule, sans parole,  
Médite, et, dans l'encens très pur qui l'auréole,  
L'ostensoir d'or s'avance en grand-procession.

(*La grand-procession*, page 40.)

Pour une jeune mère, un berceau c'est un monde,  
Naissant tout à coup à ses yeux,  
Dont elle ignore encor la majesté profonde  
Et les replis mystérieux...

(*Un berceau*, page 52.)

Oh ! qui saura jamais ce que ces vieilles pages  
Ont entendu d'aveux, de pieux entretiens !  
Ce qu'il a recueilli de prières, d'hommages,  
Le vieux " paroissien " !

(Le vieux " paroissien ", page 86.)

Ce qu'il doit aimer à commenter le saint Evangile, ce curé poète ! Et comme ses homélies doivent être douces et caressantes à l'oreille des bonnes gens ! On se surprend à envier vraiment le sort des paroissiens de Saint-Tite-des-Caps. — E.-J. A.

\* \* \*

AUTOUR DE LA MAISON, par Michelle LeNormand, édition du *Devoir*.  
155 pages. — Montréal, 1916.

Petit volume sans prétention, qu'on parcourt avec un charme extrême. *Michelle* nous raconte ses faits et gestes d'enfant, quand elle s'amusait avec *Pierre et Toto*, ses frères, sous l'oeil bienveillant de tante *Estelle*. C'est gai, c'est frais, c'est simple et c'est franc comme un gazouilli d'enfants ou d'oiseaux. Tout ce petit monde s'aime bien et aime bien la vie. Et puis, la pensée sérieuse, la note de piété filiale, le regard vers Dieu éclosent si naturellement sous la plume de *Michelle* ! Nous avons lu tout cela, en *billets du soir*, dans le *Devoir*. Mais nous avons relu volontiers et sans nous lasser. L'auteur est toute jeune encore. Que sa main ait été

guidée par une main plus sûre, il est possible. Mais son bon coeur est bien à elle et il est si canadien, si plein de sentiments très purs, si sincère et si aimant, qu'on l'aime beaucoup *Michelle*, et *Toto* aussi, et *Pierre*, et tante *Estelle*, et *Zoulou* même, le pauvre chien *Zoulou*, sur le trépas tragique duquel, ma parole, j'ai failli pleuré! Aussi ce récit charmant de choses vues et entendues *autour de la maison* a-t-il un beau succès dans notre petit monde des lettres. Avec cela, il faut le dire, qu'au *Devoir*, on sait gentiment aider les amis et les pousser dans le monde! Et c'est très bien, c'est intelligent, c'est heureux au possible. Il ne convient pas d'accabler les siens sous la louange. Mais, sous prétexte qu'on est de la même maison, il ne faut pas se faire grise mine, non plus, et ne pas s'aider! Comme son aînée *Fadette*, *Michelle Le Normand* nous fera encore passer de doux moments. Elle n'a qu'à continuer. — E.-J. A.

\* \* \*

ETAPES ET COMBATS. Souvenirs d'un cavalier devenu fantassin (1914-1915), par Christian Mallet. 1 vol. in-16. Prix: 3 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e).

Ce livre contient les impressions d'un soldat qui a mené la rude vie du bivouac pendant neuf mois et conquis, au prix de son sang, l'épaulette dans le rang. Avec lui nous revivons les heures tragiques de l'alerte d'août 1914, nous suivons la marche des dragons de Reims appelés à couvrir la frontière, leur raid audacieux et confiant en Belgique, suivi d'une retraite douloureuse qui les fait assister au martyre d'un peuple innocent. Deux chapitres sont consacrés à la chevauchée épique du régiment à travers les lignes allemandes en pleine bataille de la Marne et à son évasion sensationnelle dans la forêt de Compiègne. Puis, c'est le début des grandes actions sur l'Yser, et les épisodes dramatiques illuminent, comme d'un trait de feu, ce récit mouvementé, telle l'histoire de l'héroïne de la Verberie, restée sans défense au milieu des bandes bavaroises. Ce sont encore les journées glorieuses de Staden, en octobre, où le 22e dragons se sacrifia pour donner à l'infanterie le temps d'arriver, celles de Nieuport, d'Ypres. Christian Mallet demande alors à passer dans l'infanterie où il est admis avec le grade de sous-lieutenant et il fait la guerre de tranchée jusqu'à l'attaque de Loos où il est blessé. Aucune exagération sentant le procédé littéraire, rien que des détails d'une sincérité sobre, des faits qui s'évoquent, des visions qui passent comme des images sur un écran.

\* \* \*

LE KAISER EN ENFER, par Méphisto. Prix: 10 sous. — La Publicité, Enregistrée, 147, Côte de la Montagne, Québec.

Nous accusons réception d'une brochure intitulée: *Le Kaiser en Enfer*. C'est une pièce satirique sur le Kaiser. L'auteur, après avoir fait une revue de ses crimes, le juge et le condamne au feu éternel.

\* \* \*

ESSAIS HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES, par L. de Lanzac de Laborie. 1 vol. in-16. Prix: 3 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e).

L'intérêt des études et monographies que l'auteur de *Paris sous Napoléon* a réunies en volume après les avoir données à diverses revues dépasse l'actualité fugitive. Ainsi, les pages consacrées à *l'Habit vert*, tout en empruntant un succès d'à-propos à la pièce bouffonne de MM. de Flers et de Caillavet, utilisent une série de documents inédits sur les circonstances qui ont précédé et amené le choix du costume officiel des membres de l'Institut. L'aperçu historique sur 1814 a servi de préambule aux conférences commémoratives dont *la Revue hebdomadaire* avait pris l'initiative; il esquisse, à larges traits, la physionomie du régime impérial et l'état des esprits à cette heure de transition. L'hommage pieux rendu à Ozanam lors de son centenaire a fourni à M. de Lanzac de Laborie l'occasion de définir, avec une précision instructive et à l'aide de pièces originales, le rôle prépondérant du véritable fondateur de la société de Saint-Vincent-de-Paul. Il a, dans une même intention d'hommage séculaire, résumé la carrière du comte de Falloux. La notice sur Amédée Madelin, cette haute figure de magistrat de la vieille école, a été lue à l'Association des anciens secrétaires de la conférence des avocats stagiaires à la Cour d'appel. Enfin, les deux biographies qui ferment le recueil évoquent des souvenirs personnels et mettent dans une lumière nouvelle la vie, les oeuvres, la valeur littéraire et morale de deux historiens qui honorèrent à un degré supérieur l'Académie française: Albert Sorel et Thureau-Dangin.

\* \* \*

LA BELGIQUE HEROÏQUE ET VAILLANTE. Récits de combattants recueillis par le baron C. Buffin. Préface de M. de Broqueville, ministre de la guerre. 1 vol. in-16 avec 32 gravures et 14 cartes. Prix : 3 fr. 50.—Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e).

M. le baron Buffin nous offre, dans une série de récits impressionnants comme un témoignage de première main, le spectacle de la haute et pure chevalerie des soldats d'Albert Ier. Par là, nous revivons une Iliade prodigieuse, ramassée en épisodes significatifs : la défense de Visé, la prise du premier drapeau allemand, l'écrasement des forts de Liège, la retraite des 800, le dévouement du caporal Trésignies, dont Anvers voulut donner le nom à une de ses rues, la randonnée fantastique de l'auto blindée 7, l'agonie effrayante du fort de Lierre, les impressions d'un prisonnier au camp barbare de Soltau, la légende de Dixmude, les souvenirs d'un médecin-major retenu quatre heures par les Boches, la *marche à la mort*, le *boyau de la mort* et la *fin du sergent d'Ansembourg*, incidents dramatiques des combats sur l'Yser, etc. Aucun artifice littéraire dans ces évocations émouvantes, l'auteur ayant tenu à faire combattre et parler sous nos yeux les acteurs de ces drames surhumains. M. de Broqueville, ministre de la guerre, l'a constaté, d'ailleurs, en présentant ce recueil unique au public dans une préface toute vibrante d'une sympathie justement motivée.

\* \* \*

AUX MAINS DE L'ALLEMAGNE. *Journal d'un grand blessé*. Avec une préface d'Ernest Daudet, par Charles Hennebois. 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. 50.—Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e).

Sur le front de Lorraine depuis quelques jours seulement, l'auteur de ce "journal", engagé volontaire, tombe, au cours d'une attaque, grièvement blessé. Abrisé dans une luzerne, il assiste, impuissant, au meurtre de ses camarades. Il est lui-même dépouillé et laissé pour mort sur la place. Un étudiant bavarois le recueille après quatre jours. Le voilà prisonnier, à Saint-M..., d'abord, où on l'ampute d'une jambe, à Montigny-Metz ensuite, enfin à San-Klémons. Dans ces deux derniers lazarets, les blessés français sont en butte au mauvais vouloir des services. Chirurgiens, infirmiers, infirmières et inspecteurs n'éprouvent pas de honte à dîmer les pauvres envois des familles lointaines, insulter au patriotisme des malheureux vaincus, les maltraitant souvent, les exploitant toujours, allant même parfois jusqu'à vouloir se rendre compte des capacités de

souffrir de nos compatriotes. A Offenbourg-in-Baden, enfin, M. Hennebois peut goûter quelque répit. C'est là que le trouve, en juillet, l'annonce d'un échange, de la libération. L'auteur, retrace en quelques pages sobres, mais d'une intensité de vie poignante, les nobles émotions du retour triomphal à travers la Suisse accueillante.

M. Ernest Daudet a tenu à présenter au public, en une préface vibrante de sympathie émue et d'indignation généreuse, ce récit de captivité d'un jeune poète dont il salua les débuts touchants, voici quelques années.

\* \* \*

MEDITATIONS, par J. Guibert, prêtre de Saint-Sulpice. — Tome I. *Méditations pour les fêtes de la Sainte Vierge*. In-18 Jésus 2 fr. — Tome II. *Méditations pour les fêtes des Saints*. Sept premiers mois de l'année. In-18 Jésus. 2 fr. 50. — Tome III. *Méditations pour les fêtes des Saints*. Cinq derniers mois de l'année avec supplément pour le Temps de l'Avent. In-18 Jésus. 3 fr. 50. — J. de Gigord, éditeur, Paris, 15, rue Cassette.

Cet ouvrage est le dernier dû à la plume de M. J. Guibert. C'est la partie essentielle d'un cours complet de méditations que l'éminent supérieur du Séminaire de l'Institut catholique se proposait de composer. La mort le surprit avant qu'il ait pu réaliser complètement son désir. Ce qu'il a laissé d'achevé forme trois volumes de méditations sur les fêtes de la Sainte Vierge et les fêtes des Saints. On y retrouvera la méthode d'oraison de Saint-Sulpice, la profondeur de pensée, la sûreté de la doctrine et le charme littéraire dont sont marquées toutes les œuvres de l'auteur. Ces méditations se terminent toujours par une courte préparation à la messe et à la communion qui les feront goûter davantage encore.

\* \* \*

LE DESTIN DE L'EMPIRE ALLEMAND ET LES ORACLES PROPHETIQUES. Essai de critique historique, par Yves de La Brière. 1 vol. in-16, couronne. Prix: 2 fr. 50. — Librairie Gabriel Beauchesne, rue de Rennes, 117, Paris (6e).

Dans ce petit volume, M. Yves de la Brière, l'un des rédacteurs des *Etudes*, discute avec les meilleures et les plus sages méthodes de la critique historique quelques-unes des " prophéties " (ou pseudo-prophéties)

qui ont pullulé à l'occasion de la grande guerre européenne et qui prétendaient annoncer le *Destin de l'Empire allemand*.

Les quatre premiers " oracles prophétiques " étudiés par l'auteur sont la prophétie de Fiensberg (ou des dates fatidiques), la prophétie de frère Hermann sur les Hohenzollern, le cycle légendaire du Champ des Bouleaux, l'Apocalypse de frère Joannes (ou plutôt M, Joséphin Péladan). Le caractère apocryphe de ces étranges documents est mis en relief avec une clarté décisive.

Deux prédictions applicables aux circonstances actuelles et aux éventualités prochaines sont, au contraire, admises par M. de la Brière comme présentant une garantie de probabilité sérieuse et de réelle vraisemblance historique. Ce sont la prophétie attribuée au bienheureux André Bobola sur la restauration du royaume de Pologne et la prophétie attribuée au bienheureux Curé d'Ars sur une revanche française des désastres de 1870.

\* \* \*

UNE AME VAILLANTE ET RAYONNANTE. Léon Asson, lieutenant au 18e d'infanterie, mort au champ d'honneur le 16 septembre 1914, par le R. P. J.-M. Lambert, missionnaire apostolique, directeur de l'Oeuvre des prêtres éducateurs. 1 vol. in-8 écu de XX-348 pages orné d'un portrait. Prix: 5 fr., *franco* 5 fr. 50. — Librairie Gabriel Beauchesne, rue de Rennes, 117, Paris (6e).

L'auteur présente à la jeunesse l'âme d'un jeune officier, soldat de trempe, chrétien au coeur apostolique, dont il fut l'ami, le confident, le conseiller, le guide, qu'on a voulu proposer en exemple, entre tant d'autres héros notoires et anonymes, à la génération qui représente la France de demain. C'est moins une biographie proprement dite qu'on a voulu présenter au lecteur de ces pages, que la physionomie d'une âme, *âme vaillante et rayonnante*, dépeinte par elle-même en des feuillets où elle se reflète d'autant plus limpide et fidèlement, que ces feuillets, tout intimes, n'étaient nullement destinés à la publicité.

\* \* \*

LA PRIERE DU SOLDAT FRANÇAIS ET CATHOLIQUE, par un aumônier militaire. 1 vol. in-18 carré, 125 pages relié souple, coins arrondis. Prix: 1 fr. 25, *franco* 1 fr. 50. — Librairie Gabriel Beauchesne, rue de Rennes, 117, Paris (6e).



Ce petit livre est vraiment pour le soldat.

Notons la façon si neuve et si liturgique que l'auteur propose au soldat pour entendre la messe. Il est impossible, grâce à cette méthode, de ne pas comprendre ce qu'est le sacrifice de la messe, de ne pas s'y intéresser en y prenant part. C'est une partie très originale de ce livre et qui sera certainement appréciée. Les actes avant et après la communion prennent le soldat dans sa vie et lui montrent comment il doit parler à Notre-Seigneur.

S. G. Mgr Nègre, archevêque de Tours, dont on sait de la doctrine chrétienne, a béni l'auteur et son oeuvre. Très condensé, cet abrégé est extrêmement clair. Il permettra au soldat, grand lecteur, en général, de repasser toutes les notions jadis apprises au catéchisme et peut-être quelque peu effacées par la vie.

\* \* \*

VIE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE disposée en 32 lectures pour le Mois de Marie, par le chanoine Millot, vicaire-général de Versailles. In-18. Prix: 2.25.—P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Ce petit volume est le premier d'une série de *Mois de Marie* dont l'auteur entend faire un véritable traité du mystère de la Très Sainte Vierge considéré sous tous ses aspects. Chaque jour du mois, il expose, en quelques pages, très simples, un point de doctrine puisé aux sources de la théologie ou de l'histoire. Un trait choisi de préférence dans la vie des saints ou personnages pieux suit chaque chapitre et manifeste la puissance et la bonté de la Mère de Dieu et des hommes.

\* \* \*

*Comité catholique de propagande française à l'étranger :*

Librairie Bloud et Gay, 7, Place Saint-Sulpice, Paris.

LETTRE DE L'ÉPISCOPAT BELGE aux cardinaux et évêques d'Allemagne, de Bavière et d'Autriche.

LE MARTYRE DU CLERGE FRANÇAIS, par l'abbé Eugène Griselle.

LA MISSION DU PRINCE DE BÜLOW A ROME, par H. Welschinger.

L'ALLEMAGNE ET LES ALLIÉS devant la conscience chrétienne.

LA GUERRE ALLEMANDE ET LE CATHOLICISME, album No 2.

LE REVEIL DE LA FRANCE, par Charles Sarolea. Paris, Crès et Cie, 1916.

- L'OPINION CATHOLIQUE ET LA GUERRE, par P. Imbart de la Tour.
- L'OPINION AMERICAINE ET LA GUERRE, par Henri Lichtenberger.
- A UN NEUTRE CATHOLIQUE, par Mgr P. Batiffol.
- LES CATHOLIQUES ESPAGNOLS ET LA GUERRE, par Maurice de Sorges.
- L'ALLEMAGNE, LES NEUTRES ET LE DROIT DES GENS, par Robert Perret.
- LA GUERRE ACTUELLE DEVANT LA CONSCIENCE CATHOLIQUE, par le comte Begouen.
- LES FEMMES ET LA GUERRE DE 1914, par Frédéric Masson.
- LA CHARITE ET LA GUERRE, par I. Lechartier.
- LA REINE ELISABETH, par Maurice des Ombiaux.
- JOURNAL D'UNE INFIRMIERE D'ARRAS, par Mme Emmanuel Colombel.
- LA VIE HEROIQUE : La femme française, Epouses et mères, Nos jeunes filles, conférences par A.-D. Sertillanges.
- LE PROTESTANTISME ALLEMAND, par J. Paquier. Prix : 1 fr. 50.
- DU XVIII<sup>e</sup> SIECLE A L'ANNEE SUBLIME, par Etienne Lamy.
- CONTRE L'ESPRIT ALLEMAND, *de Kant à Krupp*, par Léon Daudet.
- LA SIGNIFICATION DE LA GUERRE, par H. Bergson.
- LES SURBOCHES, par André Beaunier.
- L'ESPRIT PHILOSOPHIQUE DE L'ALLEMAGNE ET LA PENSEE FRANCAISE, par Victor Delbos.
- LA FRANCE DE DEMAIN, par H. de Villeneuve.
- GUERRE ET PHILOSOPHIE, par M. de Wulf.

Librairie Beauchesne, Paris :

PATRIOTISME, IMPERIALISME, MILITARISME, par Lucien Roure

JEANNE LA LIBERATRICE, par Mgr Baudrillart.

\* \* \*

# TABLES

---

## 1<sup>o</sup> TABLE DES SOMMAIRES

JUILLET. — I. A la Faculté des arts (*Emile Chartier*), p. 5. — II. Mgr Narcisse-Zéphirin Lorrain (*L.-E. Cousineau*), p. 24. — III. La vocation et l'oeuvre sociale de M. de Mun (*Ed. Gouin*), p. 39. — IV. Thomas Storror Brown (*John Boyd*), p. 50. — V. Crimes et peines sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 70. — VI. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 79. — VII. Notes bibliographiques (\*\*\*) , p. 96.

AOÛT. — I. Mgr Narcisse-Zéphirin Lorrain (II) (*L.-E. Cousineau*), p. 97. — II. Thomas Storror Brown (II) (*John Boyd*), p. 110. — III. Tulipes et Tulipomanie (*Emile Chartier*), p. 120. — IV. Idylle abénaquise (*Corinne Rocheleau*), p. 151. — V. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 173. — VI. Notes bibliographiques (\*\*\*) , p. 191.

SEPTEMBRE. — I. Napoléon Bourassa (*Elie-J. Auclair*), p. 193. — II. Le Césarisme et la suprématie de l'Eglise (*M. Tamisier*), p. 196. — III. Vieux cahiers, vieux journaux (*Olivier Maurault*), p. 209. — IV. " Choses vues " à propos de la guerre d'Europe (*chan. Desgranges et abbé Thellier de Poncheville*), p. 232. — V. Crimes et peines sous le régime français (II) (*Pierre-Georges Roy*), p. 250. — VI. Le bon langage et la ferme (*Etienne Blanchard*), p. 264. — VII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 272. — VIII. Notes bibliographiques (\*\*\*) , p. 288.

OCTOBRE. — I. Napoléon Bourassa : sa vie—son oeuvre (\*\*\*) , p. 289. — II. Crimes et peines sous le régime français (III) (*Pierre-Georges Roy*), p. 314. — III. " La Terre " (*Emile Chartier*), p. 327. — IV. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 343. — V. Chronique des revues (*Elie-J. Auclair*), p. 359.

NOVEMBRE. — I. La question sociale en Belgique (*Le Père Rutten*), p. 385. — II. La guerre et la paix (I) (*M. Tamisier*), p. 409. — III. Sir Louis-Hippolyte La Fontaine (V) (*Montarville Boucher de la Bruère*), p. 426. — IV. Le bon langage au palais (*Etienne Blanchard*), p. 445. — V. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 456. — VI. Notes bibliographiques (\*\*\*) , p. 472.

- DÉCEMBRE. — I. Nos oeuvres d'assistance (*Antonio Perrault*), p. 481. —  
 II. La conservation des traditions nationales (*Mgr Choquette*), p. 496.  
 — III. La guerre et la paix (*suite*) (*M. Tamisier*), p. 505. — IV La  
 Fontaine et l'exil de Papineau, (*M. Boucher de la Bruère*), p. 516. —  
 V. Ernest Gagnon, homme de bon conseil (*Elie-J. Auclair*), p. 522. —  
 VI. Dissemblances anglo-françaises (I) (*Etienne Blanchard*), p. 536.  
 — VII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 541.—  
 VIII. Notes bibliographiques (\*\*\*), p. 559. — IX. Tables (\*\*), p. 571.

## 20 TABLE DES CHRONIQUES

### A.—A TRAVERS LES FAITS ET LES OEUVRES (*Thomas Chapais*)

- JUILLET. — La guerre. — La bataille navale du Jutland. — Première im-  
 pression pessimiste. — Les pertes anglaises et allemandes. — Une  
 réelle victoire anglaise. — La nouvelle offensive russe. — Une série de  
 défaites autrichiennes. — La mort tragique de lord Kitchener. — Sa  
 carrière. — Sa succession. — La question irlandaise et Lloyd George.  
 — Un projet de gouvernement. — Nationalistes et ulstértes. — Une  
 crise ministérielle en Italie. — Au parlement français. — Un discours  
 du chancelier allemand. — La mort d'Emile Faguet. — Aux Etats-  
 Unis .....p. 79
- AOÛT. — Le rapport de l'amiral Jellicoe. — La victoire anglaise du Ju-  
 tland. — L'offensive russe. — Magnifiques résultats. — Conquête de la  
 Bukovine. — La dépression autrichienne. — Le sentiment hongrois.—  
 Les batailles sur la Somme. — Victoires anglaises et françaises. — La  
 poussée sur Bapaume et Péronne. — Les Allemands reculent. — Leurs  
 attaques contre Verdun faiblissent. — Un commentaire anglais. — La  
 coordination des offensives. — L'Allemagne et l'Autriche sont atta-  
 quées sur tous les fronts. — Une réponse au chancelier. — Le haut  
 commandement français. — La question irlandaise. — Une crise par-  
 lementaire. — Aux Etats-Unis.....p. 173
- SEPTEMBRE. — Après deux ans de guerre. — La situation militaire. — Les  
 pronostics. — La paix est-elle prochaine? — Ce qui lui fait obstacle.—  
 Le cas de la France. — La culpabilité de l'Allemagne. — Coup d'oeil  
 rétrospectif. — Quelques simples questions. — Le plan allemand et  
 les événements. — Calculs déjoués. — L'offensive des Alliés. — Au  
 Parlement britannique. — Une session difficile. — Les embarras du  
 ministère. — Le cabinet de coalition. — M. Asquith. — Appréciations  
 de M. O'Connor. — La situation économique de l'Angleterre. — Le  
 marquis Pierre de Ségur.....p. 272

OCTOBRE. — La guerre. — L'entrée en ligne de la Roumanie. — Appoint militaire et effet moral. — La force et la diplomatie. — Dans les Balkans. — En Galicie. — En Picardie. — Situation satisfaisante. — En Angleterre. — Une détente. — Les embarras du ministère Asquith. — Etude du tempérament parlementaire. — M. T.-P. O'Connor. — La tactique de M. Asquith. — En France. — Interpellations malencontreuses. — Triomphe oratoire de M. Briand. — Un nouvel emprunt national. — L'élection présidentielle aux Etats-Unis. — Au Canada. .p. 343

NOVEMBRE. — La guerre. — La campagne de Picardie. — Défaites allemandes. — Sur le front oriental. — Dans les Balkans. — La crise grecque. — Le péril de la Roumanie. — L'Allemagne et les petites nations. — La session anglaise. — Un vote de crédit. — Un milliard, cinq cent millions. — Exposé de M. Asquith. — Le débat. — M. Lloyd George et ses critiques. — La question irlandaise. — Une motion de M. Redmond. — Vive discussion. — Au Reichstag. — Les audaces d'un chancelier. — L'Angleterre et l'Allemagne. — En France. — Une déclaration de M. Briand. — L'épiscopat français. — Un document admirable. — Aux Etats-Unis. ....p. 456

DÉCEMBRE. — Succès et revers. — La défensive allemande plus énergique sur la Somme. — Les Français à Verdun. — L'offensive russe ralentie en Galicie. — Le péril de la Roumanie. — Victoires des Alliés en Serbie. — Prise de Monastir. — Le discours de M. Asquith au banquet du lord-maire. — Encore M. de Bethmann-Holweg. — Un point d'histoire. — La mort de l'empereur François-Joseph. — Une destinée tragique. — L'élection présidentielle aux Etats-Unis. — Au Canada. — La question bilingue. — L'encyclique du pape. — Les jugements du Conseil privé. — La démission du ministre de la milice.....p. ...

#### B. — CHRONIQUE DES REVUES (*Elie-J. Auclair*).

OCTOBRE. — Une visite au Vatican (Article de M. Louis Bertrand, dans la *Revue des Deux-Mondes*—1er juillet 1916). — La pensée du pape (Interview du cardinal Gasparri—29 août 1916). — Convient-il de juger le pape? (Article de M. François Veillot—*La Croix* de Paris, 2 septembre 1916). — Une synthèse de l'action du pape (Article de Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers—août 1916). — L'esprit nouveau d'après le chanoine Ardent (Article de M. Jean-Gabriel Lemoine—*Le Gaulois* (de Paris)). — A la gloire de l'Alsace (A propos d'un livre récent de Mgr Herscher). — Comment se fabriquent les canons allemands (Article de M. Victor Tissot—mai 1916). — Dans un sous-marin (Article de *London*—janvier 1916). — Le mendiant mystérieux (Article de M. Louis Chassereau, dans le *Petit Journal* (de Paris).....p. 359

## 30 TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

	PAGES
Allemagne (L') et les Alliés devant la conscience chrétienne.....	569
Allemagne (L), les neutres et le droit des gens, par Robert Perret.	570
Ame (Une) vaillante et rayonnante, par le R. P. J.-M. Lambert, missionnaire apostolique .....	568
Armées (A la suite des) en Belgique, par S. Scotland Liddell.....	478
A un neutre catholique, par Mgr Mgr P. Batiffol.....	570
Autour de la maison, par Michelle Le Normand.....	563
Aux mains de l'Allemagne, par Charles Hennebois.....	566
Belgique (La) héroïque et vaillante. Récits de combattants recueillis par le baron C. Buffin.....	566
Belgique (La) loyale, héroïque et malheureuse, par le Père Joseph Boubée, S. J.....	96
Bien (Vers le), par Marie Sylvin.....	480
Catéchisme (Un) pangermaniste à l'usage du soldat allemand, par Houstain Stewart Chamberlain.....	480
Catholiques (Les) espagnols et la guerre, par Maurice de Sorgues..	570
Catholiques (Les) italiens et la guerre européenne.....	478
Charité (La) et la guerre, par I. Lechartier.....	570
Christianisme et modernisme en face du problème religieux, par le Père Tamisier, s. j.....	559
Colonisation (La) du Canada sous la domination française, par l'abbé Ivanhoe Caron.....	475
Contre l'esprit allemand, de Kant à Krupp, par Léon Daudet.....	570
Critique (La) littéraire pendant la grande guerre, par Michel Orcival	476
Croix (La) du chemin.....	476
<i>De Profundis</i> (Le) médité, par l'abbé Arnaud d'Agnel.....	192
Destin (Le) de l'empire allemand et les oracles prophétiques, par Yves de la Brière.....	567
D'Oran à Arras, par un officier de guerre d'Afrique.....	480
Doutes (des) en matière de foi, par le Père Valentin-M. Breton....	475
Du XVIIIe siècle à l'année sublime, par Etienne Lamy.....	570
Esprit (L') philosophique de l'Allemagne et la pensée française, par Victor Delbos .....	570
Essais historiques et biographiques, par L. de Lauzac de Laborie...	288
Essais historiques et biographiques, par L. de Lanzac de Laborie....	565
Etapas et combats, par Christian Mallet.....	564
European characters in French Drama of the eighteenth century, par Harry Kurz.....	191
Femmes (Les) et la guerre de 1914, par Frédéric Masson.....	570
France (La) de demain, par H. de Villeneuve.....	570
Guerre et philosophie, par M. de Wulf.....	570
Guerre (La) allemande et le catholicisme.....	569
Guerre (La) actuelle devant la conscience catholique, par le comte Begouen .....	570

TABLES

575

PAGES

Heures solitaires, par M. l'abbé Arthur Lacasse.....	562
Jeanne, la libératrice, par Mgr Baudrillart.....	570
Journal apologétique de la guerre, par M. l'abbé Duplessy.....	96
Journal d'une infirmière d'Arras, par Mme Emmanuel Colombel....	570
Kaiser (Le) en enfer, par Méphisto.....	565
Langevin (Mgr), par le Père Morice, o. m. i.....	560
Légendes (Trois) franciscaines de l'an 1629, par le frère Gilles....	561
Lettres à Claude, par Fernand Saint-Jacques.....	473
Lettre de l'épiscopat belge, aux cardinaux et évêques d'Allemagne, de Bavière et d'Autriche.....	569
Livre (Le) d'or des Canadiens. Souvenir du 24 juin 1916.....	480
Lointains (Les), par Daniel Sivet.....	477
Mariage ou la grande question, par le curé Hamelin.....	288
Martyre (Le) du clergé français, par l'abbé Eugène Griselle.....	569
Médailles (Les) décernées aux Indiens, par Victor Morin.....	288
Méditations, par J. Guibert, prêtre de Saint-Sulpice.....	567
Mission (La) du prince Buelow à Rome, par H. Welschinger.....	569
Nations (Les) de la guerre, par Christian de l'Isle.....	477
Opinion (L) américaine et la guerre, par Henri Lichtenberger....	570
Opinion (L') catholique et la guerre, par P. Imbart de la Tour....	570
Patriotisme, impérialisme, militarisme, par Lucien Roure.....	570
Poèmes épars de Joseph Lenoir-Rolland, par Casimir Hébert.....	472
Prière (La) du soldat français et catholique, par un aumônier militaire .....	568
Prisonnier des Allemands, par un prêtre de la Société des Missions étrangères, infirmier militaire.....	477
Progrès de l'âme dans la vie spirituelle, par le R. P. Faber.....	192
Protestantisme (Le) allemand, par J. Paquier.....	570
Providence (La) et le bonheur, par Loius Arnould.....	474
Rapaillages (Les), par l'abbé Lionel Groulx.....	474
Reflets d'antan, (poèmes), par Pamphile Lemay.....	472
Reine (La) Elisabeth, par Maurice des Ombiaux.....	570
Réveil (Le) de la France, par Charles Sarolea.....	569
Secret (Le) du sous-marin, par Guy Thorne.....	479
Signification (La) de la guerre, par H. Bergson.....	570
<i>Similia similibus</i> ou La guerre au Canada, par Ulric Barthe.....	480
Surboches (Les), par André Beaunier.....	570
Tableaux synoptiques de l'histoire du Canada, 1500-1700, par le Père Lejeune, o. m. i.....	560
Vie de la Très Sainte Vierge, par le chanoine Millot.....	569
Vie (L'autre), par le R. P. Guillermin.....	479
Vie (La) héroïque: La femme française, Epouses et mères, Nos jeu- nes filles, par A.-D. Sertillanges.....	570

## 40 TABLE GENERALE PAR ORDRE ALPHABETIQUE

	PAGES
A travers les faits et les oeuvres ( <i>Thomas Chapais</i> ).....	79, 173,
.....	272, 343, 456
Bourassa (M. Napoléon) ( <i>Elie-J. Auclair</i> ).....	193
Bourassa (Napoléon) (sa vie—son oeuvre) (***).....	289
Brown (Thomas Storrow) ( <i>John Boyd</i> ).....	50, 110
Césarisme (Le) et la suprématie de l'Eglise ( <i>M. Tamisier</i> ).....	196
“ Choses vues ” à propos de la guerre ( <i>Desgranges, de Poncheville</i> )	232
Chronique des revues ( <i>Elie-J. Auclair</i> ) .....	359
Conservation (La) des traditions nationales ( <i>Mgr Choquette</i> ).....	496
Crimes et peines sous le régime français ( <i>Pierre-Georges Roy</i> )....	70, 250,
.....	314
Dissemblances anglo-françaises (I) ( <i>Etienne Blanchard</i> ).....	536
Faculté (A la) des arts ( <i>Emile Chartier</i> ).....	5
Gagnon (Ernest), homme de bon conseil ( <i>Elie-J. Auclair</i> ).....	522
Guerre (La) et la paix ( <i>M. Tamisier</i> ) .....	409, 505
Idylle abénaquise ( <i>Corinne Rocheleau</i> ).....	151
La Fontaine (sir Louis-Hippolyte) (documents inédits) (V) ( <i>Mon-</i> <i>tarville de la Bruère</i> ).....	426
La Fontaine et l'exil de Papineau ( <i>M. Boucher de la Bruère</i> ).....	516
Langage (Le bon) au palais ( <i>Etienne Blanchard</i> ).....	445
Langage (Le bon) et la ferme ( <i>Etienne Blanchard</i> ).....	264
“ La terre ” ( <i>Emile Chartier</i> ) .....	327
Lorrain (Mgr Narcisse-Zéphirin) ( <i>L.-E. Cousineau</i> ).....	24, 97
Nos oeuvres d'assistance ( <i>Antonio Perrault</i> ).....	481
Notes bibliographiques (***).....	96, 191, 288, 472,
.....	559
Question sociale (La) en Belgique ( <i>Le Père Rutten</i> ).....	385
Tulipes et tulipomanie ( <i>Emile Chartier</i> ).....	120
Vieux cahiers, vieux journaux ( <i>Olivier Maurault</i> ).....	209
Vocation (La) et l'oeuvre sociale de M. de Mun ( <i>Ed. Gouin</i> ).....	39

—

26